

combé à la maladie, et que tous les autres ont revu l'Europe.

Espérons que la fin malheureuse de quatre voyageurs ci-dessus n'arrêtera pas l'élan des explorateurs, et que dans un an nous aurons la joie d'apprendre le succès du jeune et vaillant lieutenant du 48^e de ligne, Lessant, qui seul traverse en ce moment l'Afrique de Karthoum en se dirigeant sur le Gabon.

DARMAILLY.

Les Duellistes.

II.
(Suite.)

Après trois ou quatre tentatives de ce genre, le marquis s'approcha d'un moment donné de ses deux acolytes, et leur dit à mi-voix :

— Attention ! vous m'affaire.

Ce que le marquis appelait son affaire, était un beau cavalier, de mine distinguée, qui poursuivait tranquillement son chemin en fredonnant, et qui ne fut pas médiocrement étonné, lorsque, à deux pas du coin de la rue où se tenait notre bretteur, celui-ci s'avança vers le jeune homme, en le saluant poliment.

Le jeune homme s'arrêta, mais avant qu'il eût eu le temps de dire un seul mot, le marquis tenant toujours sa badine à la main, la plaça à la hauteur des genoux de l'inconnu et lui dit :

— Pardon, monsieur... veuillez vous donner la peine de sauter.

Le jeune homme le fixa d'abord, se prit à sourire, sauta pardessus la badine, et, toujours riant, s'éloigna en regardant cet original. Il avait pris pour un fou ; cette erreur lui sauva la vie.

Le marquis stupéfait de la douce complaisance avec laquelle le jeune homme s'était exécuté, devint furieux ; le coup avait manqué ; c'était donc à recommencer, mais comme il avait aussi à choisir son monde, il attendit de nouveau l'occasion de renouveler son expérience.

Le moment ne se fit pas longtemps souhaiter. En se tournant presque au même instant du côté de la place de la Comédie, il aperçut un officier de la garnison qui venait dans sa direction. Cette fois, il était plus que probable que quelque chose de grave allait se passer. Le marquis prévint aussitôt ses amis de sa découverte et ceux-ci se préparèrent à tout événement.

De minute en minute, l'officier se rapprochait du groupe de ces trois forcenés ; c'était un jeune homme, de vingt-cinq à vingt-huit ans au plus, déjà capitaine ; il portait la tête haute, la poitrine largement effacée ; la main gauche posée sur la garde de son sabre ; il s'en allait avec cette insouciance juvénile que le soldat semble avoir le privilège de posséder à tout âge.

Quand il se trouva à quelques pas du marquis, celui-ci s'avança vers le jeune militaire avec un cérémonial accoutumé, et tendant sa badine comme il venait de le faire, avec celui qui l'avait pris pour un fou, il répéta son invitation en ces termes :

— Monsieur l'officier, donnez-vous la peine de sauter, si vous plaît !

L'officier s'arrêta et toisa fièrement l'insolent sans colère d'abord, mais aussitôt sa fiabilité ; à la vérité, il n'était pas certain de ne pas avoir à faire à un insensé.

En voyant ce court silence, le marquis pensa que l'officier résistait, et comme, après tout, il tenait un homme comme il en voulait un, il se campa droit devant lui, et, sur un ton hautain, il lui ordonna de sauter.

L'officier, indigné d'une pareille provocation, mais devant aussitôt que ce n'était pas autre chose, renvoya d'un violent coup de pied la badine dans la rue, et, de la main droite, souffleta par deux fois de son gant le visage du drôle. Celui-ci, giflé de la sorte, bondissait, écumait, rageait sans pouvoir proférer un mot. Ses deux complices furent obligés de l'apaiser ; la foule les entourait bientôt. Le jeune militaire, qui n'avait pas perdu une minute son sang-froid, donna son adresse, perça la masse compacte des curieux, et s'éloigna sans paraître sérieusement affecté de l'affaire inattendue qui lui tombait sur les bras.

Le lendemain, tout près de Bordeaux, dans un petit bois situé sur la commune de Pessac, vers les huit heures du matin, le marquis de Lignano et ses deux témoins se trouvaient en présence de son adversaire de la veille, accompagné de deux officiers et du médecin de leur régiment.

Le duel avait lieu à l'épée triangulaire ; il avait été expressément convenu que les blessures blanches ne compteraient pas et que le combat ne s'arrêterait que lorsque l'un des adversaires tomberait réellement sur le gazon. Enfin, des deux côtés, on voulait du sang, beaucoup de sang, pour venger toutes ces injures.

Ainsi réglé et accepté par les parties, le combat n'avait qu'à suivre son cours régulier, mais avec de pareils hommes, comme le marquis et ses amis, il fallait s'attendre à tout, et de fait, il se passa un acte tellement infâme, si lâche, qu'il fait frémir d'horreur rien qu'en se le rappelant.

Ici nous ne faisons que raconter ; nous nous sommes promis en commençant ces récits de ne pas nous laisser aller à la séduction des commentaires et des déductions ; que l'on veuille donc ne pas s'étonner si malgré les détails dramatiques que se succèdent dans notre narration, nous nous en tenons strictement à la vérité brute du fait, presque au procès-verbal.

Au moment où les témoins remettaient une épée dans les mains de chaque adversaire : à cet instant suprême où les deux combattants, quel que soit le motif qui les met en présence, sont sacrés l'un pour l'autre, le marquis de Lignano eut encore l'insolence de s'adresser à son adversaire, et de lui tendre sa badine en lui disant :

— Allons, monsieur l'officier, il en est temps encore, voulez-vous sauter ?

— Monsieur, lui répondit froidement l'officier, celui qui insulte son adversaire sur le terrain est un misérable.

— Vous ne voulez pas sauter ? Eh bien ! tant pis pour vous ; et d'un geste rapide il effleura de sa badine le visage du jeune homme.

Il se mirent en garde. Les témoins du marquis ricanaient. Quant à ceux de l'officier et au médecin, officier lui-même, ils rougissaient d'avoir affaire à des hommes aussi vils.

Le marquis, nous l'avons dit, était de première force à l'épée ; aussi, pour en finir au plus vite, il fatigua son adversaire pendant une ou deux minutes ; le harcela jusqu'au moment où l'officier, vaincu par la fatigue, se découvrit de manière à laisser passer l'épée de son ennemi ; celui-ci en profita et lui porta un coup horrible, formidable qui, littéralement, le perça de part en part. Le malheureux s'affaissa sur le gazon. Le médecin prit la main sur le cœur, il s'éteignait ; ce jeune homme si brillant, si rempli d'espérance, si sûr peut-être, n'était déjà plus qu'un cadavre.

Ses témoins muets de douleur, consternés, lui pressaient les mains une dernière fois, car c'était deux amis ; l'un d'eux, agenouillé pieusement, s'apprêtait à lui fermer les yeux, lorsque Lignano, excité par la vue de ce sang, s'adressa directement à lui, et tendit sa canne en répétant ces mots sinistres :

— Monsieur l'officier, voulez-vous sauter ?

Celui-ci toisa son interlocuteur, et sans ouvrir la bouche pour répondre, il s'empara de l'épée sur laquelle était tombé le cadavre de son ami, et se mit en garde.

Au bout de quelques secondes d'un combat pendant lequel l'officier avait montré une grande bravoure, il recevait un coup d'épée en pleine poitrine, et roula à terre expirant. Cependant il n'était pas mort.

Le médecin quittant le cadavre pour courir au blessé, appela à son aide l'autre témoin qui restait debout, pour un pansement, mais Lignano, égaré, furieux, l'œil hagard, injecté, se précipita à la rencontre du malheureux survivant, et pour la troisième fois fit mine de répéter sa proposition.

Celui-ci ne le laissa pas achever.

— J'ai compris, monsieur, répondit-il simplement ; et, saisissant l'épée, il se mit en face du terrible duelliste. Quelques secondes plus tard, comme ses deux autres amis, il tombait dans son sang mortellement frappé.

Le médecin restait donc seul au milieu de ces trois cadavres.

Le croiriez-vous ? Le spadassin, toujours altéré de sang, presque fou, rendu plus hideux encore par cette sorte d'ivresse du carnage, s'adressa néanmoins au médecin, et, comme dernier outrage, lui intima l'ordre de sauter sur la fameuse badine.

Le médecin n'hésita pas ; il fit ce que nous eussions probablement tous fait à sa place : il sauta. De cette façon, il put continuer ses soins aux deux blessés et sauver la vie à l'un d'eux.

Quant au marquis de Lignano, nous le retrouverons bientôt aux prises avec son ami Lucien Claveau.

THÉODORE DE GRAVE.

L'Anglomanie en France.

J'approuve les Anglais : leur orgueil insulaire, Quoique de notre langue estimant la valeur, N'emprunte rien pourtant à son vocabulaire, Tandis qu'à pleines mains nous puisons dans le leur.

Quel abondant confort pour la table et la mise ! An groy, au punch, à l'ale, au porter adoptés, Nous inclons les *pubbings* les *bestbeers*, les *robbies*, Et, le toast solennel jaillit de la fumée.

Le *carrié* qui rapécie encor ses collets vieux, Le *spencer* qui serait les robes sur la hanche, Le *waterproof* qui sort dans les jours pluvieux, La *redingote* même arrivent d'entre-Manche.

Tentez-vous de la mer le hasardeux trafic ? Vous verrez que la France a pris à sa voisine Le *lak*, le *jac*, le *log*, l'*yaquer*, le *cutter*, le *berk* Et le *soak* goudronné qui fait votre cuisine ; Nos *clippers*, nos *steamboats* ont chaudière ; navigent, Les *doctes*, pour nos colles, clargissent leurs voutes ; Pratiquez-vous la terre et les nouvelles routes ? On n'y parle que *raile*, *tunnels*, *tenders*, *ragans*.

Honneur au *macadam* ! son surface douce Les *solides pavés* allongent en trottoir ; *Requies* et *thorax* y volent sans secousse, Et le seul cri de *stop* les arrête à l'instant.

Nous avons vu décroître le *cab* aux longues rênes ; Les *folatres* *Wauz-halls* sont tombés au cerueil ; L'ombre du *Ranelagh* remplit les bois d'Autueil ; Mais toujours le *Keepsake* est un livre d'étérennes.

Partout London s'installe et nous met à son pli ; Le *stock exchange* plaie au lecteur anglomanie, Et sur nos boulevards la *fashion* se pavane, Comme au *Regents-Circle* ou dans *Piccadilly*.

L'agrément de la *bore* entraîne à mainte rixe ; Le *roul* fait concurrence au bal chez les danseurs ; Le *fiat-price* trompe, autant que le prix fixe ; Le *collage* promet de champagne doux ; Les *jack-pots* et les *grains* ont conservé leur vogue ; Nous prenons un *poker* pour attiser le feu ; Le *kings-charles* succède au hideux *baile* double, Et le *whist* règne en maître à nos tables de jeu.

Les *clowns* font aujourd'hui fureur sur les théâtres ; Sur le vaste Océan le *loyd* suit le marin ; Nos *dandy* par des *gards* mesurent le terrain ; Du *terf du sport*, des *stocks*, nous sommes idolâtres ; Que de fois, pour courir au *steeple chase*, en fou, Un *gentleman rider* tombe et se rompt le cou !

On s'étonne, on frémit en comptant ces recrus. De mots, que notre langue curule, tour à tour ; Ne désespérons pas d'avoir, au premier jour, Des *bridges* pour des ponts et des *streets* pour des rues.

Combien je vois encor d'intrus vœux ou nouveaux ! Les *speeches* nous font bâiller, dans un *club* politique ; Le *spécimen* flatte l'orgueil d'un malade hépatique ; Le *tattersall* abonde en frauduleux chevaux ; D'un bon sur un banquier le *chèque* est synonyme ; Le nom de *pick-pocket* exalte nos fous ; Des *triumphs* du *peff* le canard est jaloux ; Le *revolver* de *Jud* souille l'express d'un crime ; Qu'un *verdict* du *jury* doit punir au Palais ; Par des *squares* grillés nous geyons nos villes ;

BARTHELEMY.

CORRESPONDANCE.

La Société Bienveillante des Cordonniers.

M. le Rédacteur, Permettez-moi de compter sur votre bienveillance pour la publication de la présente communication. Cet acte de courtoisie de votre part sera un encouragement pour une classe respectable de braves citoyens de notre bon vieux Québec.

Vous savez, monsieur le Rédacteur, que l'autisme dernier, à la recommandation de plusieurs maîtres-cordonniers, un grand nombre de compagnons se réunirent avec leurs patrons et formèrent une société bienveillante pour secourir les malades, les veuves et orphelins, et autres infortunés qui pourraient arriver parmi les gens du métier. Cette belle association, si l'on en juge par les actions charitables qu'elle a déjà faites, est destinée à faire un bien incalculable à la classe de citoyens pour qui elle est formée. Il ne sera peut-être pas hors de propos de mentionner ici que celui qui a eu le premier l'idée généreuse de former cette société, est M. Louis Bédouard, maître-cordonnier, de la Basse-Ville, et qu'il en est considéré comme le fondateur.

Cette association s'est placée sous le patronage de St. Crépion.

Ces jours derniers il fut décidé d'en faire l'inauguration par un banquet et une soirée danteuse. Donc, mercredi soir, le 15 courant, tous ceux qui désiraient y prendre part, se réunirent à l'hôtel St-Jean, que M. Charles Boivin, un des membres, avait bien voulu mettre à la disposition de la société. La salle était décorée avec un goût remarquable et resplendissait de lumières. Les tables étaient chargées des mets les plus succulents et les vins étaient en abondance. M. Bédouard, de la rue St-Jean, était le fournisseur et il a mérité et obtenu les éloges de tous ceux présents pour ses soins et son attention. A neuf heures, M. Charles Beauré, le président, et plus de 140 messieurs et dames prirent leurs places à la table aux sons de la *Clair Fontaine*.

Au début de la soirée, M. le Président, au nom de la société, présenta à M. Charles Langlois, inspecteur de l'Assurance de Québec, un magnifique bouquet de fleurs naturelles et une belle pendule de bronze, en reconnaissance de quelques services rendus lors de l'organisation

de l'association. M. Langlois remercia en quelques paroles avec effusion du cour.

Puis, à l'invitation du Président, chacun de faire honneur à la table. Plusieurs santés furent bues ; de bons discours prononcés et de belles et patriotiques chansons égayèrent la noble réunion jusqu'à minuit. Quelques instants après, la chambre du banquet se trouva transformée en une belle salle de danse et sous la puissance d'un excellent orchestre, conduit par M. N. Humeau, la société s'amusa avec la plus franche gaieté et un dévouement parfait jusqu'à une heure avancée du matin, et se sépara en regrettant que la nuit eût été si courte.

Assurément, M. le Rédacteur, que jamais aucune classe d'ouvriers n'a encore donné en cette ville de soirée aussi agréable et aussi amusante sous tous les rapports. L'ordre et l'harmonie la plus parfaite ont régné durant toute la soirée.

FAITS DIVERS.

HORRIBLE MEURTRE. — Hier après-midi, le chemin de la Rivière St-Charles a été le théâtre du plus lâche attentat.

Entre quatre et six heures, M. Léon Laurencelle, revenant en voiture de Lorette, il avait avec lui MM. Joseph Latulippe et François Dugal. Une autre voiture dans laquelle se trouvaient deux de leurs amis, MM. Louis Bouffard et Elol Picard, suivait immédiatement.

En route, ils dépassèrent une voiture conduite par Francis Gilchen, qui était accompagné de John O'Leary. Il s'établit une course entre les trois voitures ; elles se passèrent et repassèrent durant quelque temps.

En arrivant près de l'hippodrome St-Charles, Gilchen passa les autres voitures et, en passant, il donna plusieurs coups de fouet dans la voiture de Laurencelle.

Il arrivèrent ensemble à la barrière. La Laurencelle et Bouffard descendirent de voiture, et Laurencelle alla demander à Gilchen raison de ses coups de fouet. L'explication dégénéra en querelle. Laurencelle renversa Gilchen d'un coup de poing. Gilchen se relevant immédiatement, tira de sa poche un pistolet et fit feu sur Laurencelle. La balle pénétra dans l'estomac du côté gauche. Sans perdre de temps, le lâche assassin tira un second coup sur Bouffard ; la balle atteignit celui-ci à l'épaule droite. Gilchen a tiré un troisième coup, la balle cette fois n'a fait qu'effleurer le chapeau du malheureux Laurencelle.

Le chef de police, informé de l'attentat, se transporta immédiatement sur les lieux et lança un mandat d'arrestation contre Gilchen. Celui-ci a été arrêté chez son frère rue St-Louis. Son compagnon O'Leary n'a pas encore été ratrappé.

On désespère des jours de Laurencelle. Quant à Bouffard, sa blessure n'est pas dangereuse. La balle a été extraite.

La plus vive indignation règne contre le meurtrier.

L'enquête préliminaire s'est ouverte après-midi à 2 heures devant M. le juge Maguire.

LE PONT. — Enfin, nous tenons le pont ; il est pris et bien pris. La clé est solide.

Il paraît que durant la nuit de samedi, les bateaux traversiers ont essayé de le briser ; mais ils se sont fait prendre dans la glace. Du haut de la plateforme, on peut voir le Prince Edouard captif près du quai Carrier à Lévis et l'Artie prisonnier dans l'anse aux sautages.

Les principaux propriétaires des ronds à patiner ont déjà marqué sur la glace leurs emplacements et arboré leurs couleurs.

Les voitures traversent déjà.

INCENDIE À LA CHAMBRE D'ASSEMBLÉE. — Samedi entre deux et trois heures, les plombiers occupés à la section centrale de la Chambre du Parlement, s'aperçurent qu'il y avait une fuite de gaz dans les appartements occupés par le *Préfect* du *Conseil législatif*. En trouvant l'endroit où le gaz s'échappait, un homme eut l'imprudence d'en approcher une lumière.

L'ouverture s'enflamma aussitôt et le feu se communiqua à toutes les cloisons voisines malgré les efforts qu'on put faire pour l'éteindre. M. Gauvreau, du département des Travaux Publics, fut appelé sur les lieux ; et grâce à la hache et à l'eau qu'on avait en abondance, on parvint à maîtriser le feu, non toutefois avant que les poutres et les planches eussent été réduites en charbon.

FEU. — L'alarme a été donnée samedi soir au 37 à près de 6 heures. — Heureusement il ne s'agissait que d'un feu de cheminée que quelques seaux d'eau ont suffi à éteindre. Les deux chefs de la Brigade, MM. Ferguson et Lemieux étaient sur les lieux.

AUTRE ALARME. — A huit heures moins dix du matin, la boîte 72, coin des rues St-Augustin et St-Georges, a donné l'alarme. C'était une écurie qui brûlait dans la rue Richelieu, propriété de Mme St-Pierre. En un instant, toute la brigade a été sur pied et le feu a été promptement éteint.

CARDINAL ANTONELLI. — Un journal parisien du 4 janvier annonce que le cardinal Antonelli est gravement malade.

HEURES DE LA MARÉE HAUTE.

	Jan.	Matin.	Soir.
Lundi	20	3-38	4-14
Mardi	21	4-31	5-2
Mercredi	22	5-14	6-40
Jeudi	23	6-3	6-25
Vendredi	24	6-46	7-5
Samedi	25	7-22	7-5
Dimanche	26	7-58	8-14

Mariage.

Ce matin, par M. l'abbé D. Tanguay, A. W. Bisson, Ed. J. Mille, Malvina Giguas, dernière fille de feu Ed. Giguas, de cette ville.

Annances Nouvelles.

MUSIQUE

ROND NATIONAL.

Entrée : Rue D'Aiguillon, Faubourg St-Jean.

Avec la permission du Colonel Panet et des Officiers du 9^e Bataillon, le Corps de Musique de ce Régiment, sous la direction de M. H. Thibault, jouera MARDI, le 21 du courant, de SEPT à dix heures, sur le ROND NATIONAL, si le temps le permet.

La Glace est dans le meilleur ordre.

PHILIPPE DOVALE, Propriétaire.

AVIS

A CEUX QUI CRAIGNENT

L'INCOME TAX !

A VENDRE OU A CHANGER

Pour une Maison située sur les Remparts ou aux environs.

UNE MAGNIFIQUE MAISON, habitée par le sous-séjour, située sur la Côte de Lévis, contenant seize Chambres de mieux finies, l'eau est constamment dans la Maison, Hangar, Ecurie, Jardin, etc., etc. C'est un des plus beaux points de vue des villes de Lévis et de Québec.

S'adresser au sous-séjour.

LOUIS BOURGET, Basse-Ville.

Québec, 20 jan. 1868.

VENTES par le Shérif.—Janvier.

—L'honorable Isidore Thibault, de Québec, dans le district de Québec, négociant, contre Jacques Cyriaque Gauthier, de la paroisse de Deschambault, district de Québec, cultivateur, à savoir :

1. Une terre située en la dite paroisse de Des-

chambault, contenant 2 arpents et demi de front sur 19 de profondeur, avec ensemble la maison, grange et autres bâtiments construits.

2. Une terre située au même lieu, dans le second rang, contenant trois quarts d'arpents sur 40 de profondeur, sans bâtiments.

3. Une autre terre située au même lieu, contenant environ 2 arpents de front sur 40 de profondeur.

Pour être vendues à la porte de l'église de la paroisse des Deschambault, le 21 du courant, à dix heures du matin.

—Dame Alzire Romain, de la cité de Québec, contre Cyrille Tessier, de la cité de Québec, notaire, à savoir :

1. Un dixième indivis d'un emplacement situé en la Haute-Ville de Québec, contenant environ 40 pieds de front sur 73 de profondeur environ, avec un dixième dans la maison en pierre à trois étages.

2. Un dixième indivis d'un emplacement situé au faubourg St-Jean de Québec, contenant environ 25 pieds de front sur environ 120 de profondeur, avec un dixième dans les bâtiments dessus construits.

3. Un dixième indivis d'un emplacement situé en la Haute-Ville de Québec, contenant environ 25 pieds de front sur 73 de profondeur environ, avec un dixième dans la maison dessus construite.

4. Un vingtième indivis d'un emplacement situé en la Haute-Ville de Québec, contenant environ 20 pieds de front sur environ 75 pieds et demi de profondeur, avec un vingtième dans la maison dessus construite.

Pour être vendues au Palais de Justice, en la cité de Québec, le 23 du courant, à dix heures du matin.

—La Corporation de la paroisse de St-Germain de Rimouski, contre Agapay Bélanger, de St-Germain de Rimouski, cultivateur, en sa qualité de tuteur à Edouard, enfant mineur de Thomas Paré et Dame Rosalie Lavoie, du même lieu.

Une terre située en la paroisse de St-Germain de Rimouski, de 2 arpents de front sur 46 de profondeur, avec bâtiments dessus construits.

Pour être vendus au Palais de Justice, en la paroisse de St-Germain de Rimouski, le 30 du courant, à onze heures du matin.

Annances Nouvelles.

Musique au Rond National.—Philippe Dorval.

Grand bal costumé.—Hutton & Picard.

Maison à vendre ou à changer.—Louis Bourget.

Le Restaurateur et le Préparateur de la Chevelure de Mme. S. A. Allen.

Baume d'Allen pour les Poux.

Revue Financière et Commerciale

BUREAU DE L'ÉVÉNEMENT.

Lundi, 20 janvier 1868.

MARCHÉ MONÉTAIRE.

Lundi, 20 janvier 1868.

New-York, 10 h. a. m. — L'or est coté à 139 1/2 l'échange sterling 94. Les *greenbacks* sont achetés à 20 par cent d'escompte pour l'or et 26 pour de l'argent, vendus à 27 pour de l'or.

L'argent est coté à 5, vendus à 41 pour de l'or. Les billets de la Banque du Haut Canada sont achetés à 55 cts, par pièce, ceux de la Banque Commerciale à 56 cts, et ceux du Nouveau-Brunswick sont pris au pair pour de l'argent à 25 cts d'escompte pour du papier.

Joux Fisher, Courtier, 33, rue St-Pierre.

PRIX DES PRODUITS EN GROS.

Echange de Montréal, 18 jan. 1868.

Farine, par quart de 100 lbs.—Supérieure extra nominale : extra, \$7.25 à \$8.20, de goût, \$7.55 à \$7.75 ; supérieure du Canada \$7.45 à \$7.55 ; forte supérieure du Canada, \$7.60 à \$7.70 ; supérieure de l'Ouest, nominale ; supérieure, marques de ville, nominale ; supérieure n° 2, \$7.15 à \$7.25 ; bonne, \$6.60 à \$6.75 ; moyenne, \$5.75 à \$6.10 ; recoupe, \$5.00 à \$5.75 ; en sacs, \$5.65 à \$5.70 par 100 lbs. Marché calme, et les prix sans changement.

MARCHÉS DE NEW-YORK

18 janvier.

Fonds fermes.

Echange sterling, à 60 jours, 109 1/2.

Argent fermé à 6 par cent.

Or ferme 138 1/2.

Coton plus ferme.

Feu ferme, calme et les fonds des subroteurs recourent 4,080 ptes. ventes 2,800 ptes. à 93 3/8 et 94 1/8 pour supérieure de l'Etat et de l'Ouest ; 97 1/2 à 10.80 pour commune à extra choisie de l'Etat ; 93 1/2 à 11.90 pour commune à extra choisie de l'Ouest, et 97 1/2 à 13.75 pour commune choisie cercles ronds de l'Ohio.

Flour de seigle tranquille à 7.50 et 9.30.

Blé calme et languissant ; recettes 400 mts ; ventes 1,000 mts, à 3.10 pour blanc de l'Etat.

Seigle tranquille.

Ré-États 1 à 2 1/2 plus bas ; recettes 73,320 mts ; ventes 43,000 mts, à 1.25 pour le nouveau blanc de l'Ouest à flot ; 1.25 pour le nouveau blanc du Sud ; 1.22 pour le nouveau jaune de Jersey.

Orge plus active ; ventes 12,500 mts, à 1.85 pour l'Etat ; 1.92 pour Chicago, et 2.10 pour le Canada. Avoine tranquille ; recettes 11,192 mts ; ventes 826 pour l'Ouest en magasin.

Lard plus bas et lourd à 20.87 et 21.00 pour mes.

Saindoux calme ; ventes 12 1/2.

A la seconde séance, les fonds étaient calmes. Or fermé 138 1/2.

HEURES DE LA MARÉE HAUTE.

	Jan.	Matin.	Soir.
Lundi	20	3-38	4-14
Mardi	21	4-31	5-2
Mercredi	22	5-14	6-40
Jeudi	23	6-3	6-25
Vendredi	24	6-46	7-5
Samedi	25	7-22	7-5
Dimanche	26	7-58	8-14

Mariage.

Ce matin, par M. l'abbé D. Tanguay, A. W. Bisson, Ed. J. Mille, Malvina Giguas, dernière fille de feu Ed. Giguas, de cette ville.

Annances Nouvelles.

MUSIQUE

ROND NATIONAL.

Entrée : Rue D'Aiguillon, Faubourg St-Jean.

Avec la permission du Colonel Panet et des Officiers du 9^e Bataillon, le Corps de Musique de ce Régiment, sous la direction de M. H. Thibault, jouera MARDI, le 21 du courant, de SEPT à dix heures, sur le ROND NATIONAL, si le temps le permet.

La Glace est dans le meilleur ordre.

PHILIPPE DOVALE, Propriétaire.

AVIS

A CEUX QUI CRAIGNENT

L'INCOME TAX !

A VENDRE OU A CHANGER

Pour une Maison située sur les Remparts ou aux environs.

UNE MAGNIFIQUE MAISON, habitée par le sous-séjour, située sur la Côte de Lévis, contenant seize Chambres de mieux finies, l'eau est constamment dans la Maison, Hangar, Ecurie, Jardin, etc., etc. C'est un des plus beaux points de vue des villes de Lévis et de Québec.

S'adresser au sous-séjour.

LOUIS BOURGET, Basse-Ville.

Québec, 20 jan. 1868.

onces Nouvelles.

GLOBE SKATING RINK.

GRAND BAL

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE LE HOME DE NEW HEAVEN, CONNT.

CAPITAL PAYE \$1,000,000.

Et en Fonds Publics et Stocks de Banque Nationale \$1,371,516, au
1er Janvier dernier.

CHARTRE PAR LE GOUVERNEMENT DU CANADA.

Ayant un Dépôt de \$50,000 dans la Caisse du Receveur-Général.
Recommandé par les principaux Membres du Parlement Canadien des deux origines.
Ayant 1,000 Agents, de la Nouvelle-Orléans à Halifax.

AVEC UNE RECETTE DE \$5,000 PAR JOUR.

Les Edifices Publics d'Ottawa, le Parlement de Québec, l'Eglise Gesù à Montréal et l'Asile de Beauport, entre autres grands édifices, sont assurés à cette Compagnie.
Les Polices sont émises sur l'heure par l'Agent local, et les réclamations promptement réglées sur place, ici, par l'Agent général ou l'Agent local, suivant le cas.
Cette Compagnie a payé dans les vingt quatre heures \$102,000, dans le grand feu de Portland, en 1865.

Et après neuf mois d'opération dans le District de Québec, environ \$30,000 à Lévis et à Québec, dans les quinze jours après l'incendie.

État des Primes reçues et des Pertes payées :

Année	Primes reçues.	Pertes payées.
1861	\$37,589.30	\$28,786.20
1862	81,236.00	46,100.63
1863	168,289.94	92,130.39
1864	256,973.55	169,444.30
1865	470,473.78	278,488.00
1866	773,815.61	451,292.96
1867	1,474,405.13	1,128,394.29

Laissant un surplus de près d'un demi-million dans sa caisse, sur le produit de cette année seulement.

LE BUREAU PRINCIPAL POUR LE DISTRICT DE QUÉBEC, Coin des Rues St-Antoine et St-Pierre, Basse-Ville.

J. C. BARTHE,
AGENT.

Québec, 10 déc. 1867.—6m.

BONUS TOUTS LES TROIS ANS!!!
L'ETNA,
Compagnie d'Assurance contre le Feu et Maritime,
DE DUBLIN.

CAPITAL \$2,500,000.
REVENU ANNUEL, PRÈS DE \$1,000,000.

LE NOMBRE DES ACTIONNAIRES EXCÈDE CINQ CENTS.
PREMIER BUREAU :
RUE UPPER SACKVILLE, DUBLIN, IRLANDE.

BUREAU PRINCIPAL, BUREAU PRINCIPAL,
17 et 18, Cornhill, Londres. 95, rue George, Edinburgh, Ecosse.

PREMIER BUREAU POUR LE CANADA :
Encoignure des Rues St-François-Xavier et St-Sacrement, Montréal.

JOHN OWENS WOODHOUSE, écrivain, 82, Chemin Penelope, Dublin; Parc O'Connell, Co. Louth; Portadown, Co. Armagh; Kerrykeel, Co. Armagh et Down, —Président.

ROBERT CRAYVEN WADE, écrivain, Conelbrany, Cross-keale, Comté de Meath et rue Sackville, Cork, Dublin, J. P. pour les comtés de Meath et Wicklow, —Directeur de la Compagnie d'Assurance Ecosseuse Amicale sur la Vie.

CHARLES GOING MALONE, écrivain, Marchand, rue Stephen et George, Dublin; Churchtown Lodge, Dundrum, Comté de Dublin, —Directeur de la Compagnie Commerciale du Gaz.

CARACTÈRES.
Une Division des Profits tous les Trois Ans entre les Détenteurs de Polices qui n'ont pas de Pertes.

La Compagnie n'est pas en faveur des Primes élevées, mais les Taux sont fixés selon les localités, ou les Manufactures.

Les PERTES SERONT PROMPTEMENT et pleinement rencontrées aussitôt AJUSTÉES ici, sans référer au Bureau de Dublin.

Les PERTES par la FOUDRE et les Pertes et Dommages par l'EXPLOSION DU GAZ en dedans de la propriété seront réglés et payés.

JOHN INNES, écrivain, Gérant.

T. W. GRIFFITH, Gérant pour le Canada, Encoignure des Rues St-François-Xavier et St-Sacrement, Montréal.

AD. C. TOURANCEAU,
AGENT GÉNÉRAL,
Rue St-Pierre, Québec, (à côté de la "Banque Union.")

Québec, 7 déc. 1867.

RELIANCE,
Compagnie d'Assurance Mutuelle sur la Vie,
ÉTABLIE EN 1840.

Les Profits entiers de cette Compagnie appartiennent aux Détenteurs de Polices.

BUREAU PRINCIPAL, —71, rue King William, Mansion House, Londres.

SYNDICATS.
LE TRÈS-REVEREND ÉVÊQUE DE MORAY ET ROSS.

SIR JOHN T. TYRELL, Bart., J. R. S. PHILLIPS, écrivain,
JOHN LEDGER, écrivain, W. M. TUFNELL, écrivain.

DIRECTEURS.
HENRY T. PRINSEP, écrivain,
MAJOR SKINNER, A. R.,
CHARLES H. SMITH, écrivain,
JAMES TRILL, écrivain,
W. M. TUFNELL, écrivain.

OFFICIERS MÉDICAUX.
H. F. SMITH, écrivain, M. D.

BANQUES.
MM. WILLIAM DEACON & Co, Passage Birchin, Banque de Londres et du Comté.
MM. SPARROW, TUFNELL & Co, Chelmsford.

SOLICITEURS.
MM. HOOKE & STREET, 27, Place de Lincoln's INN; MM. GEPP & VELEY, Chelmsford.
EDWARD BUTLER, Secrétaire.

BRANCHE DU CANADA—MONTREAL.
BUREAU DES DIRECTEURS:

WALTER SHANLEY, écrivain, M. P. P., Président,
DUNCAN MACDONALD, écrivain,
GEORGE WINCKS, écrivain.

Les Profits entiers de cette Société appartiennent aux Détenteurs de Polices qui sont à COUVERT de toute RESPONSABILITÉ par l'acte d'Arrangement.

Des Ventures et Dotations accordées à des conditions avantageuses.

Des Avances faites sur des Billes approuvées en connexion avec les Polices sur la Vie.

On peut se procurer toute information en s'adressant à aucun des Agents de la Société en Canada, ou à

PREMIER BUREAU POUR LE DOMAINE DU CANADA—Encoignure des Rues St-François-Xavier et St-Sacrement, Montréal.

AD. C. TOURANCEAU,
AGENT GÉNÉRAL,
Rue St-Pierre, Québec, (à côté de la "Banque Union.")

Québec, 7 déc. 1867.

MAISON FRANÇAISE

ROSE DEGARDINS,
No. 9, RUE ST-JEAN, HAUTE-VILLE.

VENANT d'être reçus de France, par le "Nova Scotian," un assortiment d'articles de Bijouterie Française, haute nouveauté, et à vendre à des prix très-moindres, défiant toute compétition, et comprenant les articles suivants :

BIJOUTERIE EN CORAIL.—Épinglettes, Boucles d'oreilles, Bracelets, Boutons, Solitaires, demi-parures, Peignes à la mode.

EN CHINOISE.—Plaques, Pendants d'oreilles, Bracelets, demi-parures, Coeurs, Médailles, Croix, Vierge, Reliquaires et autres articles de religion.

EN PIERRE.—Pendants d'oreilles, Colliers, Épinglettes, Boîtes, Caches-Poignets, Bracelets, Croix, Agrafes, etc., etc.

ARTISTIQUE.—Épinglettes, Boucles d'oreilles, Agrafes, Solitaires, Boutons, demi-parures.

EN OR.—Bagues, Portes-Crayons, Boutons à chemises, Solitaires, Épingles.

EN IMITATION DE DIAMANTS.—Boucles d'oreilles, Épinglettes, Croix, Papillons, Croix de Malte, parures riches, etc.

EN BOIS D'AFRIQUE.—Épinglettes, Boucles d'oreilles, Agrafes, demi-parures, articles nouveaux.

OAK.—Demi-parures, Épinglettes, Boucles d'oreilles et Pendants.

EN JAIS.—Épinglettes, Boucles d'oreilles, Chaines de dames, longues et courtes.

PLAQUE EN OR.—Épinglettes, Pendants d'oreilles, Canées, Chaines, Bagues, Boutons, Solitaires, Peignes, demi-parures.

ALUMINUM.—Boucles et Pendants d'oreilles, haute nouveauté riche.

FILIGRANE.—Épinglettes, Boucles d'oreilles, Bizantins tunis, demi-parures, Nœuds et parures.

TURQUE.—Épinglettes, Pendants d'oreilles, Bracelets, Pampilles d'Orient et du Levant.

EN AMBRE.—Boucles d'oreilles et Pendants, Colliers, articles nouveaux.

EN EMAIL.—Boucles et Pendants d'oreilles, Épinglettes.

EN FLEUR.—Pour soirées et bals, parures et demi-parures riches.

FANCY GOODS.—Articles de Fantaisie.—Pipes de Cummer de tous les prix et de toutes les grandeurs, Porte-monnaie, Brosses à cheveux et à lardes, et articles riches pour dames, sous-mains en nacre de perles, Couteaux à manches en nacre et en ivoire, Miroirs, etc., Plumes d'autruche blanches, première qualité, Fleurs pour coiffures, nouveautés.

PRODIGES.—Mouchoirs en fil et batiste, Chemisettes, Cols, Manchettes et Poignets.

MODES.—Formes de Chapeaux pour l'hiver.

MÉCANISME.—Tableaux mécaniques avec boîtes, articles de l'Exposition de Paris.

MÉDAILLES ET MONNAIE.—Vieilles pièces en cuivre très-antiques, avis aux amateurs de collection.

ROSE DEGARDINS,
No. 9, rue St-Jean, Haute-Ville.

Québec, 18 oct. 1867.

FOURRURES! FOURRURES!!

NOUVEAU MAGASIN DE PELLETERIES!
54, RUE ST-JOSEPH, 54

M. J. BTE. LALIBERTÉ

VIEN de compléter son ASSORTIMENT DE PELLETERIES supérieures, tant sous le rapport de la bonté que sous celui de la beauté. Ce FOND DE FOURRURES choisies le met en état de vendre et de confecturer à des prix aussi réduits qu'aucun autre établissement de Québec. On trouve constamment à son Magasin les articles ci-après mentionnés :

CASQUES DE MARTRE, naturelle et teinte,
Do DE LOUÏRE, piquée et non-piquée,
Do DE VISON, etc., etc.

GANTS LONGS ET COURTS, de Vison, Louïre, etc.,
MITAINES do do do,
MANCHONS, VICTORINES, MANTEAUX, GANTS, MITAINES, de toutes sortes de qualités, pour Dames.

CASQUETTES ET PARDESSUS garnis en Fourrures de toutes sortes, au goût des acheteurs.

PEAUX D'OURS, DE BUFFLE, etc., pour Voitures.

Le soussigné répare et remet à neuf toutes espèces d'articles en Pelleteries. Il achète au plus haut prix les Pelleteries de tous genres.

On trouvera aussi chez lui un assortiment de SOULIERS d'Original et de Caribon, de même qu'un lot varié de RAQUETTES.

Le tout sera vendu au plus bas prix possibles.

QU'ON SE LE DISE! VENEZ ET VOUS JUGEREZ!

J. BEE LALIBERTÉ,
Marchand-Pelleterier,
No. 54, Rue St-Joseph, St-Roch.

Québec, 4 nov. 1867.

NOUVELLES MARCHANDISES
A BON MARCHÉ,
CHEZ

PIERRE LAFRANCE,
39, RUE ST-JOSEPH, ST-ROCH.

DRAPS:

Draps	depuis	4s.	et au-dessus.
" tout laine,	"	7s. 6d.	"
" Fin Union,	"	2s. 6d.	"
" tout laine,	"	7s. 6d.	"
Whitney de Couleur,	"	3s.	"
" Noir,	"	3s.	"
Draps de Castor, tout laine, fin,	"	12s. 6d.	"
" Moscou,	"	7s. 6d.	"
" tout laine,	"	11s.	"
" Tweed Canadien,	"	3s.	"
" supérieur,	"	5s.	"
" Ecosseais, tout laine,	"	3s.	"
" Français, un bon choix, 1ère qualité.	"		"

L'assortiment de Flanelles de goût est très-bien choisi ainsi que les Flanelles Blanches et de couleur.

COTONS:

Coton	depuis	5d.	et au-dessus.
" Blanc,	"	5d.	"
" Jaune,	"	4d.	"
" Barré,	"	7d.	"
Indienne, couleur garantie,	"	53d.	"
Winney,	"	8d.	"
Etoffes à Robes,	"	73d.	"
Mérisins Français,	"	2s. 6d.	"

Couvertures Blanches et Grises, à bon marché.

P. LAFRANCE a l'honneur d'informer ses amis et le public que les effets susmentionnés sont de très-bonne valeur.

La plus grande partie de ces effets ont été achetés à l'Encan, et le reste est marqué à très-bas prix.

P. LAFRANCE,
39, Rue St-Joseph, St-Roch, Québec.

Québec, 6 nov. 1867.

PHARMACIE DE ST. ROCH!!
JOHN J. VELDON,
CHIMISTE ET PHARMACIEN,
RUE ST. JOSEPH, ST. ROCH,

PREND la liberté d'appeler l'attention de ses amis et du public en général, sur le fonds de marchandise, tant à fait nouveau et complet, qu'il vient de recevoir des meilleures maisons en gros d'Angleterre, comprenant les drogues et produits chimiques suivants, qui sont de la plus grande pureté.

Vraies médecines anglaises patentées.

Poudres, Savons et Boîtes de toilettes.

Belles Poudres de Chine pour les dents, et Pots à barbe richement colorés.

Parfumeries anglaises et françaises, etc., etc.

—AUSSI—

Un fonds bien choisi de Graines de Jardins, de Champs et de fleurs, garanties nouvelles.

JOHN J. VELDON,
Chimiste et Pharmacien.

Québec, 13 mai 1867.

ACHETEZ VOTRE THÉ

DIRECTEMENT DES
IMPORTATEURS.

THÉ! THÉ! THÉ!

La Compagnie de Montréal pour l'importation du Thé.

No. 6, RUE DE L'HOPITAL, MONTREAL.

Neven d'importer une grande quantité de Thé Vert et Noir, désirant appeler l'attention des Marchands, Hôteliers et des propriétaires de grands établissements en général sur la liste de leurs prix. Les acheteurs de Thé en boîtes feront une grande économie en achetant directement des Importateurs.

Pour tous les ordres pour boîtes de 25 lbs. et au-dessus, le transport en sera fait gratuitement à une gare quelconque du Chemin de Fer en Canada.

Les acheteurs qui résident au-delà des Stations du Chemin de Fer, voudront bien envoyer leur ordre accompagné d'un mandat sur le bureau de Poste ou inclure des billets de Banque. Le transport sera payé jusqu'à la Station la plus proche où il y a des bureaux Express. Le Thé sera immédiatement expédié sur le requête de l'ordre par la maille renfermant de l'argent, ou l'argent pourra être perçu sur livraison par le préposé de l'Express. On ne vendra pas moins qu'en boîtes de 25 lbs. Les demi-boîtes sont d'environ 50 lbs. Les boîtes de 90 à 100 lbs. Thé Vert de 60 à 80 lbs. Les Thé non mentionnés dans l'annonce peuvent être également obtenus à bon marché. La compagnie est déterminée à prendre une position sur le marché de Montréal et l'on pourra en conséquence compter sur la qualité et le poids de chaque article.

THÉ NOIR.

CONGOU COMMUN, feuilles brisées, thé fort \$0.45
THÉ CONGOU, A SAVEUR DÉLICATE, nouvelle récolte 0.55
THÉ CONGOU SAVOUREUX 0.75
THÉ CONGOU D'UNE SAUCE RICHE 0.60
THÉ OOLONG SAIN 0.45
THÉ OOLONG TRES-FIN 0.75
THÉ DU JAPON 0.58
THÉ TRES-FIN DU JAPON 0.75

THÉ VERT.

TWANKAY COMMUN \$0.38
THÉ TWANKAY FIN 0.55
JEUNE HYSON 0.60
JEUNE HYSON FIN 0.75
THÉ SUPERFIN ET TRES-CHOISI 1.00
THÉ GUNPOWDER FIN 0.85
THÉ GUNPOWDER EXTRA SUPERFIN 1.00

On fera des réductions pour ceux qui achèteront cinq boîtes à la fois et davantage.

N'oubliez pas le No. 6, Rue de l'Hôpital, Montréal.

Québec, 28 août 1867.—1a.

H. GAGNON,
IMPORTATEUR,
No. 77, Rue St.-Joseph, vis-à-vis le Couvent.
ST-ROCH, QUEBEC.

M. H. GAGNON informe respectueusement ses amis et le public en général qu'il a reçu un magnifique assortiment de

Marchandises de Printemps et d'été.

Il espère que le BON MARCHE et le choix de ses Marchandises continueront de lui mériter l'encouragement libéral qu'il a reçu jusqu'à présent.

LA VENTE SE CONTINUERA
EN GROS ET EN DETAIL,
Comme par le passé.

Une visite est sollicitée à cet établissement déjà connu du public pour être bien servi.

H. GAGNON,
No. 77, St-Joseph, St-Roch.

Québec, 18 mai 1867.—1a-3fs

NOUVELLE
MANUFACTURE DE CHAPEAUX

93, Rue La Fabrique, Haute-Ville. 93, Rue La Fabrique, Haute-Ville.

MM. A. LAPOINTE & FILS prennent le commerce de la fabrication et de la campagne qu'il viennent d'ouvrir leur MANUFACTURE, et qu'ils auront toujours en main un assortiment des plus considérables de:

CHAPEAUX DE SATIN,
" MERINOS,
" PARAMATI,
" DE DRAP PERMEABLE.

Les ordres reçus de la Ville ou de la Campagne seront remplis avec la plus grande exactitude et promptitude.

UNE VISITE DE MM. LES MARCHANDS SOLICITEE.

VENTE EN GROS ET EN DETAIL.
MM. A. LAPOINTE & FILS.
93, Rue La Fabrique, Haute-Ville.

Québec, 13 mai 1867. 1a-3fs.

PHARMACIE
DE
NOTRE-DAME DE LEVIS.

Le soussigné remercie ses pratiques résidant à la Pointe-Lezardes les Paroisses environnantes et le public en général des mêmes endroits, de l'encouragement qu'il en a reçu jusqu'à ce jour, et il les informe qu'il continuera, comme par le passé, sa PHARMACIE à Notre-Dame de Lévis, mais sur une plus grande échelle, et aura constamment en magasin tout complet de

Drogues fraîches
Médicines patentées, Françaises et Anglaises,
Bois de Teinture et tous autres articles pour teindre,
Parfumeries Françaises et Anglaises,
Brosses à dents,
Brosses à ongles,
Peignes fins en ivoire,

Peignes de bœuf,
Produits Thébains,
Remèdes, Chevaux,
Instrument Chirurgie,
Savon de toilette,
Brosses à cheveux,
Brosses à dents,
Peignes de bœuf,

ET AUTRES ARTICLES DE TOILETTE.

Un Assortiment complet de tout ce qui est généralement demandé dans une Pharmacie —AUSSI—

Un Assortiment complet de Graines fraîches Jardins, de Fleurs et de Champs, savoir

Bettes-Raves rouges, Bettes-Raves blanches, Carottes rouges, Carottes longues orange, Carottes blanches, Carottes d'Allemagne, Concombres Canadiens, Concombres Français, Cressons frisés, Cornichons, Céleri blanc, Bœuf-Inde, il Anglais, Persil Canadien, Persil Anglais, Gros Panais, Raves longues rouges, Raves rondes, Raves noires, Vegetable marrow, Marjolaine, Graines de Fleurs, Graines de Foin, Coriandre, Fèves de Windsor, Fèves de Saint-Denis, Choux-Fleurs, Choux rouges, Choux frisés de Milan, Choux jaunes, Fèves de Windsor, Fèves de Saint-Denis, Laitue blanche pommée, Melons brodes, Pois de jar Jarvets jaunes d'Aberdeen, Navets jaunes de Suède, Navets blancs Globe, Navets blancs bâtis, Graines blanches, sarrasin, Sarrasin, Tabac, Tomates, Graines de Trèfle, rouge et blanc.

Tous ces articles sont de première choix et à des prix défiant toute compétition.

Le soussigné espère, par son assiduité et le prix modéré de ses marchandises qu'il offre en vente, mériter la continuation de l'encouragement des Médecins de Lévis et des paroisses environnantes.

Toutes prescriptions de Médecins et ordres de Médecins Marchands envoyés à son établissement, seront remplis avec le plus grand soin possible et la prompte attention.

CONDITIONS — Aux mêmes prix de Québec et argent compt.

ALFRED GIROUX, Pharmacien,
Grande Rue Salurent, Place du Marché, Passage,
Notre-Dame de Lévis, Québec.

Québec, 18 mai 1867.—1a-3fs

iméon Marcotte, imprimeur.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

ÉDITION QUOTIDIENNE.	
Par an, (payable d'avance).....	\$ 5.00
— (payable durant l'année).....	6.00
ÉDITION SEMI-QUOTIDIENNE.	
Par an, (payable d'avance).....	\$ 3.00
— (payable durant l'année).....	4.00
ÉDITION HEBDOMADAIRE.	
Par an,.....	\$ 2.00

On peut s'abonner pour un mois à l'édition quotidienne en payant un écu au bureau du journal.

Bureaux à Québec, No. 1, rue Bûche, à côté du Bureau de Poste.

QUEBEC.

MARDI 21 JANVIER 1868.

La Chambre.

La séance d'hier soir a été aussi intéressante que les précédentes. C'est assez dire qu'il n'y a point lieu d'écarter un long compte-rendu.

Le comité des contingents a présenté son quatrième rapport. Sur \$10,000 que lui avait remis le trésorier de la province, le 3 janvier, il ne lui reste que \$2,000, et il demande un nouvel octroi de \$15,000, pour défrayer les dépenses contingentes le reste de la session.

M. Rhéaume a présenté un projet de loi pour amender notre charte municipale, de façon à permettre de construire en bois, dans les limites de la ville. La seconde lecture est fixée à jeudi.

En réponse à M. Bellingham, M. Chauveau a dit que le gouvernement ne ferait aucun changement dans la loi des élections à cette session.

Toujours en réponse à M. Bellingham, M. Dunkin a déclaré que le gouvernement n'avait fait qu'un arrangement provisoire pour l'impression des votes et délibérations de la chambre, et que la chose était laissée entièrement à la décision du comité des deux chambres.

M. Bachand a demandé communication de la correspondance échangée entre le gouvernement fédéral et le gouvernement local au sujet de nos finances.

M. Dunkin a répondu que cette correspondance n'apprendrait rien à la chambre sur notre position financière, qui est encore incertaine. Aussitôt que l'honorable trésorier saura exactement où nous en sommes, il soumettra à la législature un état complet.

Le *Nouveau-Monde* vient de publier un article très-vif contre la législature locale.

Cet article est destiné à un grand retentissement et nous ne croyons pouvoir nous dispenser d'en mettre les passages les plus saillants sous les yeux de nos lecteurs :

« L'honorable trésorier de la Province a déclaré l'autre jour que le gouvernement n'avait pas eu d'abord l'intention de fixer si haut le chiffre d'indemnité des députés, mais qu'il avait dû céder à la pression qu'avait exercée sur sa détermination.

« En cela, le ministre était logique. « Si, en effet, ce vote de deniers devait être, comme il l'a déclaré, une indemnité et non un salaire, il s'en suivait nécessairement l'obligation pour lui de le baser, sur la moyenne des dépenses qu'occasionnent aux députés leurs frais de voyage et de séjour dans la capitale de la Province. C'est pourquoi du moment que la somme portée au projet de loi dépasse notablement cette moyenne, il est clair que la chose perd son nom d'indemnité et prend le titre de salaire.

« C'est donc un salaire que l'on a exigé des ministres, et que la Chambre s'est votée en prin-

cipe vendredi dernier en concourant dans le rapport du Comité général.

C'est un salaire, parce que la somme de \$6 par jour permet de mener un train de prince à Québec, et que nos députés, qui ne sont ni princes, ni millionnaires mais simplement d'honnêtes bourgeois pour la plupart, peuvent avec le tiers de cet argent se loger et vivre convenablement suivant leur rang.

« L'honorable M. Chauveau et ses collègues ont agi sagement d'établir le principe du projet de loi; la chambre a eu tort de ne pas soutenir dans l'application des conséquences et d'exiger plus qu'elle ne devait.

« Que les députés de la Chambre d'Assemblée de Québec le sachent : la faute qu'ils vont commettre est grave et irrité soudainement l'opinion publique. Leur devoir est de rallier les esprits au nouveau régime plutôt que de les agiter contre : on est impatient partout de voir le fonctionnement de ces rouages qui n'ont existé jusqu'ici que sur le papier; tout le monde est disposé à la patience, à la longanimité, à la bienveillance même; qu'ils prennent garde de jeter dans les âmes la déception, la froideur, le mécontentement ou, ce qui serait pis, l'indifférence tuera leur action et les empêchera d'être puissants pour le bien : le jour où l'opinion dira que de fait les parlementaires provinciaux ne sont que des conseils municipaux, leur déchéance sera proclamée dans les esprits. Le fait ne tardera pas à suivre.

« Or, quelles sont les raisons qui nous tiennent, nous nation du Bas-Canada, comme cramponnés à cette législature locale à la faveur de laquelle nous avons prêté secours et appui au régime centralisateur de la confédération? Nous n'y reviendrons pas. Les hustings et la presse sont encore trop chauds des discussions qu'ils ont fait valoir. Les députés de Québec les côtoient mieux que tout autre, et ils ont assez de loisir pour y songer.

« Quels sont les actes, quelles sont les discussions suivies, quels sont les projets par lesquels le Parlement du Bas-Canada a creusé son sillon, affirmé son existence, donné signe de ce trop plein de vie, d'énergie et d'idées que nous nous flattons d'y voir éclater au premier choc, à la première étincelle? Il sont quatre-vingt-neuf, dans huit jours ils auront siégé un mois sans faire de mal à personne, comme aussi sans faire de bien à qui que ce soit autre qu'à eux employés. On peut nous dire qu'ils ont au moins pensé à eux; oui, mais pour leur plus grand mal. En ont-ils pour longtemps comme cela? Le trésor de M. Dunkin est-il si bien rempli qu'il suffise à ce train de vie, sans la taxe directe, sans la réprobation des campagnes, sans l'indignation des villes?

« Nous sommes dévoués au régime nouveau, comme à toute loi légitime portée par des législateurs susceptibles d'erreur; bien plus : ici, nous croyons qu'il s'agit d'intérêts nationaux de premier ordre; des lors, nous n'avons qu'un devoir, c'est d'élever la voix, c'est de signaler le danger, c'est d'indiquer le point noir qui paraît à l'horizon.

« Les députés de Québec se sont assez complimentés, assez embrassés; ils se sont assez dit, grands et petits, jeunes et vieux, qu'ils étaient tous de grands hommes; à eux maintenant de le montrer.

Il est probable que le Parlement fédéral aura à voter dans sa prochaine réunion, une loi de milice, qui fera violence aux habitudes paisibles que cinquante ans de paix nous ont données. Il est donc sage de se familiariser par avance avec l'idée militaire et de voir quels sacrifices les autres peuples sont appelés à faire; cela nous aidera à nous résigner à la dure corvée.

« A ce titre en particulier, nous reproduisons le discours prononcé au corps

législatif français par le Maréchal Niel sur la réorganisation de l'armée. Ce discours est du reste, fort remarquable.

Le comité de secours s'est réuni hier après-midi, à la chambre de commerce. Le Maire présidait.

On a nommé les sous-comités, dont les membres sont priés de se réunir immédiatement dans leurs localités respectives afin d'organiser les souscriptions.

Voici ces sous-comités :

Quartier St. Louis.—MM. L. Tétu, W. Hossack, J. W. Henry, A. Hamel, Dr. Marsden, H. G. Joly, S. H. Bowen.

Champlain.—MM. J. Hearn, J. Giblin, F. McLaughlin, T. Burns, H. Dinning, W. Convey, St. Pierre.—MM. J. G. Ross, J. B. Renaud, A. Joseph, M. G. Mountain, Henry Fry, D. McGie, O. Leduc, L. Thibault, E. Chénier, C. Tétu.

Palais.—MM. Geo. Hall, Dr. Roy, Dr. Blanchet, J. S. Fry, O. Côté, T. Norris.

St. Jean.—MM. J. Paquet, P. O'Regan, M. Richard, E. Tapin, F. N. Drolet, B. Houde, C. Dery, Thos. Fournier, O. Boulet.

Montcalm.—MM. J. Gingras, M. Côté, M. Deslauriers, Ed. Coveney, W. Temple, W. W. Scott, M. Bélanger, W. Millar.

St. Roch.—MM. W. Vennier, T. Lavoie, Dr. Rousseau, J. B. Pruneau, J. P. Rhéaume, P. G. Huot, Dion et Dubéau, J. A. Mailloche, C. St-Michel, C. Brochu, S. Peters, John Lane, E. Lemieux, E. Blais, J. B. Dufresne, M. Grogier, N. Dion, F. Bignaud, F. Kirouac, O. Lemieux, A. Côté, G. Paradis.

La résolution suivante a été unanimement adoptée.

Résolu.—Qu'un comité composé de MM. les abbés Racine, Charest, Déroche et Lefebvre, des Rév. Fortin et Housman, de Son Honneur le Maire, de M. J. A. Mailloche, C. St-Michel, John Lane et C. Tétu, soit nommé pour organiser immédiatement les distributions de soupe.

M. T. H. Grant a été prié de remplir les fonctions de Secrétaire-Trésorier.

CORPS LEGISLATIF.

LOI MILITAIRE.

S. Exc. le maréchal Niel, ministre de la guerre.—Ce qu'on nous demande, messieurs, c'est d'armer la nation sans l'organiser, c'est de supprimer l'armée permanente. Plusieurs orateurs ont en outre déclaré que, dans le cas où la France aurait à repousser une agression, on aurait recours à la levée en masse.

La levée en masse, ce serait le plus désastreux des systèmes pour assurer la sécurité du pays. (C'est vrai; c'est vrai!) On parle sans cesse de nos guerres de la Révolution. Eh bien, je crois que le pays alors a été sauvé, non par des levées en masse, mais, malgré ses levées en masse. (Mouvements divers.)

Beaucoup d'hommes illustres qui ont vu cette époque n'ont jamais considéré, depuis, la levée en masse sans un sentiment d'effroi. Leurs mémoires, leurs discours portent l'empreinte de ce sentiment. Le maréchal Gouvion Saint-Cyr dit que la levée en masse n'a jamais servi que l'ennemi. Il rappelle que les hommes qu'elle jetait sur la frontière y arrivaient désarmés, sans organisation, épuisaient les pays par où ils passaient, épuisaient même l'armée en y portant l'indiscipline, il ajoute : « Après le malheur de la levée en masse, le plus grand malheur est de s'en servir. » (Mouvement d'adhésion.)

Néanmoins, ce système a été repris avec succès par la Prusse lorsqu'elle a voulu se réorganiser au lendemain de ses désastres. Le principe fondamental de la loi prussienne est celui-ci : l'armée permanente est l'école où la nation apprend à faire la guerre. A l'âge de dix-sept ans, les jeunes gens sont inscrits sur les con-

trôles de la landwehr; à l'âge de vingt ans, ils sont tenus de servir trois ans dans l'armée active.

Après avoir passé trois ans dans l'armée active, le soldat entre dans la réserve pour quatre ans. Le service de la landwehr le mène jusqu'à trente-deux ans. Ajoutez les dix années de la landsturm, et vous verrez que le service militaire en Prusse retient le citoyen jusqu'à quarante-deux ans. On ne peut trouver dans l'histoire du passé ou du présent une loi militaire plus lourde pour la population. (C'est vrai!) La nation allemande s'y soumet; je ne sais si elle s'y soumettra toujours. En somme, elle a réalisé la levée en masse à l'état permanent.

L'honorable M. Jules Simon a fait l'éloge d'un système qui exercerait les hommes au métier des armes dès le jeune âge. Nous ne nous opposons pas à ce qu'il en soit ainsi parmi nous. Loin de là, puisque nous exemptions des exercices de la garde nationale mobile ceux qui connaissent le maniement des armes. Avec votre système, vous aurez des hommes plus ou moins exercés; mais ils n'auront pas l'esprit militaire, ils n'auront pas la discipline, et, si vous voulez faire marcher la nation, ainsi incomplètement organisée, contre une nation organisée complètement et qui regnera l'esprit militaire, vous serez nécessairement écrasés. Si vous voulez la levée en masse, il faut au moins l'organiser complètement comme en Prusse.

Mais abandonnons ces idées et considérons ce qu'est l'armée permanente que vous condamnez. Vous l'appellez une armée de vétérans. Mais, à aucune époque, l'armée n'a été organisée sur une base plus libérale qu'aujourd'hui; jamais le roulement n'a été plus complet de l'armée vers la population et de la population vers l'armée (très-bien! très-bien!) jamais l'accord n'a été plus complet entre les troupes et la nation (oui! oui!—C'est vrai), jamais les villes n'ont si vivement désiré une garnison, jamais la discipline n'a été meilleure.

Une armée ne s'improvise pas; elle vit de traditions, de sa gloire passée; il faut qu'elle ait confiance en elle-même. Cette confiance, notre armée l'a et je crois que le pays l'a aussi comme elle. (Vive approbation.)

Ce qui fait la force de l'armée, de cette armée de vétérans, comme vous l'appellez, c'est que depuis le plus haut jusqu'au plus bas échelon, il n'y a qu'une chaîne non interrompue; nulle différence que par les grades; pour tout le reste, égalité absolue. Dans notre armée, il n'y a que des militaires. La première condition, pour entrer dans une école militaire, est de contracter un engagement comme soldat. On n'entre donc dans l'armée — par l'engagement, le recrutement ou par les écoles — que comme soldat. (Nouvelle approbation.)

Nous ne demandons pas au soldat d'être un héros, mais ce qu'il faut. S'il a du cœur, de l'honneur, de l'instruction, il peut arriver à tout. (Très-bien! très-bien!) Les maréchaux d'aujourd'hui sont les soldats d'il y a vingt-cinq ans, et si vous voulez connaître ceux qui seront maréchaux dans vingt-cinq ans, cherchez dans les soldats d'aujourd'hui. (Nouvelle et vive approbation.)

Par de regrettables attaques contre les chefs, on voudrait trop souvent dénigrer l'armée; on ne le pourra pas. Tous comprennent que l'attaque contre celui qui commande s'adresse aussi à ceux qui commandent un jour. (Très-bien! très-bien!)

M. Jules Simon. — On n'attaque pas l'armée. (Bruit.) M. le ministre.—Savez-vous quelle est la cause de la supériorité de notre armée? Dans les armées étrangères, on n'a pas ce feu patriotique qui anime la nôtre, ce sentiment démocratique si pur qui définit son organisation. En France, l'armée renaît pour ainsi dire de ses cendres; seule, elle se reconstitue sur le champ de la bataille.

En voulez-vous un exemple? A Solferino deux régiments avaient perdu 45 officiers sur 66. Huit jours après on avait rempli les morts, et ils le méritaient bien (très-bien!) : les deux régiments existaient de nouveau. Les épaulettes et les galons avaient seulement changé de

place. Les régiments étaient reconstitués et prêts à marcher à l'ennemi. En Angleterre, en Autriche, on reste sous-officier. Chez nous, on ne fait que passer par ce grade; il n'y a de temps d'arrêt pour personne. (Très-bien! très-bien!)

L'honorable M. Jules Simon dit que nous géions les hommes, qu'ils se perdent dans la vie de caserne. Voyons donc ce que nous faisons en temps de guerre et en temps de paix.

Avec l'ancienne loi, le soldat fait quelquefois moins de sept ans, mais il fait quelquefois plus; j'en citerai un exemple. Pendant le siège de Sébastopol, pendant cette guerre si rude, ce siège poursuivi en plein hiver, dans la neige, où les soldats qui gardaient les tranchées avaient souvent les pieds gelés le lendemain; pendant cette guerre, la plus ancienne classe était celle de 1847. Son service finissait le 31 décembre 1854. D'après la loi, les soldats devaient rester en présence de l'ennemi jusqu'à ce qu'ils eussent été remplacés. Nos vaisseaux amènent les remplaçants, mais ces hommes de la classe de 1847 étaient les plus forts, les plus braves. On leur dit : Vous, êtes libres, mais nous avons besoin de vous. Ils sont restés; pas un n'a réclamé. (Mouvement prolongé d'approbation.—Applaudissements.)

L'assaut a eu lieu; ils étaient en tête, entraînant les autres. Beaucoup furent tués, mais il y en a qui sont rentrés dans leurs familles, et vous vous associez à moi pour leur adresser les remerciements dus aux services qu'ils ont rendus au pays. (Très-bien très-bien!—Nouveaux applaudissements.)

Que font nos soldats en temps de paix? En arrivant au régiment, oui, ils regrettent leurs familles; ils éprouvent une émotion pénible, ils redoutent la discipline; mais ils trouvent dans les sous-officiers et les officiers des protecteurs et une autorité toute paternelle; ils apprennent à comprendre la dignité de la personne. S'ils sont illettrés, on leur enseigne à lire et à écrire; s'ils ont un commencement d'instruction, on le développe dans les écoles régimentaires.

On leur apprend les devoirs envers leurs supérieurs, la camaraderie entre égaux; on développe leurs qualités morales, et au bout de six ou six ans on les renvoie dans leurs foyers. S'ils ont bien rempli leurs devoirs, ils ont pour récompense un certificat de bonne conduite. Ils en sont très-fiers. Ils le conservent avec soin. Quand ils arrivent au pays, on court au devant d'eux; on se les dispute. On est heureux de les avoir dans les chemins de fer, dans les administrations.

Dans les campagnes, que je connais bien, où je vais dès que je le puis, les hommes qui reviennent de l'armée sont considérés comme des hommes d'élite. On en fait des gardes champêtres. S'ils veulent se marier, ils ont les filles les mieux dotées et les plus jolies; ils choisissent. (On rit.)

En un mot, ils deviennent de bons citoyens. Les jours de vieux, et j'ai vu bien des soldats depuis ceux de Constantine jusqu'à ceux d'Italie, je les ai toujours trouvés les mêmes, toujours je les ai vu améliorer les populations au milieu desquelles ils rentrent.

On me dira que je parle des hommes de choix. Eh bien, savez-vous combien d'hommes, parmi ceux qui forment le contingent, rentrent dans leurs foyers avec un certificat de bonne conduite? Un peu plus de 98 sur 100.

Voilà ce que nous faisons des hommes que nous recevons dans l'armée. (Très-bien! très-bien!)

Et on les appelle des vétérans! Mais jamais, je le répète, à aucune époque il n'y a eu une fusion plus grande de l'armée et de la population. Chaque année, en effet, une partie de la population (partie bien minime, puisqu'elle n'a pas dépassé dans les années dernières 23,000 hommes), arrive dans l'armée, par contre toute une classe retourne dans ses foyers, et comme je le démontrerais tout à l'heure les hommes qui rentrent ainsi dans la population y rapportent les qualités du bon citoyen.

Nous les avions pris un peu timides, un peu

crainitifs, n'ayant peut-être pas le sentiment de l'amour de la patrie assez développé; nous vous les rendons robustes, intrépides, prêts à sacrifier leur vie pour le pays. Voilà ce que produit l'esprit militaire. Ne le condamnez donc pas, c'est lui qui fait la grandeur de la nation. (Très-bien! très-bien!)

Si vous ajoutez que nous donnons à ces hommes des congés de semestre, grâce auxquels ils ne restent guères plus de trois ans absents de chez eux, vous verrez que l'armée est toujours en parfaite communication avec la population.

Dans la réserve actuelle nous prenons aux hommes trois mois la première année et deux mois la seconde. Ceux qui la composent sont, isolés de leurs parents et de leurs proches? L'armée a organisé la réserve comme elle l'aurait fait, on a critiqué ce système, on a dit : vous allez détruire l'esprit militaire! vous savez au contraire, quels excellents résultats nous avons obtenus.

Voilà ce qu'est notre armée permanente dans la paix et dans la guerre. Elle a une excellente discipline. Elle a confiance en elle-même et vous avez confiance en elle. (Oui! oui! Vous vous préoccupez de la paix et vous la désirez. Eh bien, messieurs, je suis convaincu que la meilleure garantie pour la paix, ce n'est pas le désarmement, c'est une bonne armée, et pour cette armée une bonne organisation.)

Depuis que l'empereur m'a fait l'honneur, que je n'avais jamais ambitionné, de me confier le portefeuille de la guerre, j'ai apporté tous mes soins à compléter cette organisation.

L'infanterie a un excellent fusil et tous les soldats en seront munis au printemps. Nos arseaux sont bien approvisionnés; nos magasins sont remplis; nos places fortes sont en bon état et on travaille à les améliorer encore. Eh bien, en faisant cela, j'ai cru que j'étais un des citoyens qui travaillaient le plus pour la paix. (Vive approbation.)

Aujourd'hui, je viens défendre devant vous une organisation de l'armée qui n'est pas une œuvre de circonstance, mais de longue durée, et je crois encore travailler pour la paix. En l'adoptant, vous aurez aussi travaillé pour la paix. (Oui! oui!)

Le peuple français a toujours été très-fier. L'armée est fière à son image. Nous avons le sang vif des Gaulois. Nous ne pouvons longtemps supporter un danger qui nous menace; nous aimons mieux aller au-devant, et nous préférons la guerre à une iniquité trop prolongée.

Mais avec une bonne organisation de l'armée, quand il saura qu'il ne rien à craindre de ses voisins, comme il ne désire pas de conquêtes, le peuple français se livra en sécurité au commerce, à l'industrie, à l'agriculture.

Améliorons donc cette organisation : ce sera travailler efficacement pour la paix.

On a parlé des maux de la guerre. Quand on l'a faite et vue de près, on ne peut l'aimer. M. Garnier-Pagès vous disait l'année dernière, qu'il y avait des ministres turbulents. (On rit.) Vous voyez que je ne suis pas de ceux-là, et je serai très-heureux d'avoir pu contribuer, à assurer au pays une paix de longue durée.

Et, maintenant, avant d'aborder les articles, permettez-moi, messieurs, d'appeler votre attention sur les bases du projet qui vous est soumis.

Les événements de 1866 ont sans doute jeté du trouble dans les esprits, et la preuve, c'est que depuis lors toutes les nations ont augmenté leurs armements. Mais là n'est pas le point de départ de la loi actuelle. Comme l'honorable M. Gressier vous l'a très-bien dit, l'état auquel nous voulons ramener date de plus loin. Lorsque la guerre, en 1854, a pris de si graves proportions, nous avons vu que notre état militaire était insuffisant. La campagne d'Italie a confirmé cette opinion.

On a donc recherché sur quelles bases on pourrait, toute en conservant notre excellente armée, la développer davantage.

Eh bien! il nous a paru que la France pourrait être tranquille si elle pouvait avoir, en temps de paix, un effectif de 400,000 hommes auxquels viendrait s'ajouter, en cas de pé-

Feuilleton de L'ÉVÉNEMENT

DU 21 JANVIER 1868.

UN MARI COMME ON EN VOIT PEU

Une Femme comme on en voit beaucoup.

NOUVELLE PARISIENNE.

(Suite.)

Pendant que Giovanni met la dernière main au travestissement de Médéric de Saint-Albin, pénétrons dans le salon où se trouve la petite dame que Giovanni vient d'introduire. L'aspect de ce salon est plutôt sévère que coquet : un meuble en velours vert, un piano, une table ronde chargée de musique, sur la cheminée un socle en marbre surmonté d'un buste en bronze de Rossini, des coupes, deux candélabres. Après l'avoir fouillé dans tous ses coins et recoins, remué tous les papiers, parcouru les lettres toutes adressées à M. Giacomo Cantarelli, professeur de chant, notre jeune inconnue s'assit dans un fauteuil visiblement désappointée.

—Allons, se dit-elle, le concierge avait raison quand il me jurait ses grands dieux qu'il n'y avait pas à cet entresol d'autre locataire que le célèbre Giacomo Cantarelli. — Que lui dirai-je, à cet illustre professeur?... Je lui dirai que je suis venue prendre des leçons de chant. Et puis cet Italien a peut-être une femme, une fille?... Ce qu'il y

a de certain, c'est que je suis indignement trahie, moi qui avais en lui, une confiance aveugle! Oh! les hommes! les hommes!

En ce moment une porte s'ouvrit, et Médéric entra dans le salon avec un air de fatuité majestueuse qui eût fait honneur à un financier de la Comédie-Française. Laurence (car c'était elle, nos lecteurs sont trop intelligents pour ne l'avoir pas déjà devinée). Laurence, en voyant apparaître ce magnifique personnage, n'eut plus aucun doute sur sa nationalité et sur sa profession. Elle se leva, un peu intimidée.

Médéric jeta un regard scrutateur sur Laurence et ne la reconnut pas. Il n'y a rien là qui doive surprendre. Les femmes sont comédiennes sans le savoir; jugez de leur puissance, lorsqu'elles joignent l'art à la nature; alors elles sont impénétrables.

—Puis-je savoir, madame, dit Médéric après une pause, qui me procure l'honneur de votre visite?

—Votre réputation, monsieur.

—Il est vrai que je suis assez connu.

—Madame désire sans doute prendre des leçons.

—Oui, monsieur.

—Madame est artiste?

—Je désire le devenir... si c'est possible, ajouta Laurence en souriant.

—Nous verrons tout à l'heure.

Médéric jouait son rôle avec tant de naturel, que Laurence crut vraiment avoir affaire à un professeur italien et chercha un prétexte honnête pour se retirer. Médéric le lui offrit :

—Madame, je dois vous prévenir, lui dit-il avec un léger embarras, que mes prix vous paraîtront peut-être un

peu élevés.—Mon talent, ma réputation... je prends un louis par leçon aux artistes et deux louis aux amateurs.

—En effet, se hâta de répondre Laurence, vos prix sont malheureusement au-dessus de mes moyens. Vous devez voir à ma toilette plus que modeste...

Le chapeau que Laurence tenait croisé sur sa poitrine venait de s'entr'ouvrir par hasard, et Médéric put admirer un buste d'une finesse et d'une élégance rares.

—Votre toilette est simple, lui dit-il, mais d'un goût exquis, et puis, vous le dirai-je? je suis charmé de rencontrer enfin une femme jeune et belle qui ait le courage de ne pas sacrifier aux dieux et qui donne à sa taille la grâce et le souplesse des chefs-d'œuvre de la statuaire antique.

—Je vois, monsieur, que vous n'aimez pas les crinolines, dit Laurence en souriant.

—Moi? je les exècre!

Laurence poussa un cri de surprise.

—En ma qualité d'Italien et d'artiste, ajouta vivement Médéric, qui eut peur de s'être trahi.

Mais le coup était porté; l'attention de Laurence était éveillée par cette exclamation malencontreuse; seulement la chevelure et la grande barbe noire de Médéric lui laissaient encore quelques doutes dans l'esprit; elle voulut les éclaircir.

—Monsieur, dit-elle, après un instant de silence, j'ai réfléchi. Vous pouvez me compter au nombre de vos élèves. Je ferai des économies sur ma toilette.

Attribuant à toute autre cause le cri

qu'avait poussé Laurence, Médéric respira et répondit avec une gravité magistrale :

—Vous avez raison, madame, les toilettes passent, les fortunes s'écroulent, mais le talent reste... Ah! ajouta-t-il à part, en se dirigeant vers le piano, si ma femme était aussi raisonnable!

Laurence se glissa à pas de loup derrière Médéric, et lorsqu'il se baissa pour ouvrir le piano, elle rematqua à la naissance de la nuque de petits cheveux qui tranchaient sur le noir de la perruque d'une façon compromettante; elle examina les favoris qui, malgré la façon artistique dont ils étaient collés, furent reconnus pour être postiches. Médéric, s'étant brusquement retourné, se trouva nez à nez avec Laurence, qui lui dit effrontément :

—C'est un piano de Pleyel?

—Oui, madame, répondit Médéric en rajustant machinalement sa perruque.

Laurence ôta son chapeau, son châle et, tout arrangeant ses cheveux, elle suivit des yeux, dans la glace, tous les mouvements de Médéric.

—Plus de doute, se dit-elle, c'est lui, c'est mon mari! Mais pourquoi s'est-il fait professeur de chant? Cela cache quelque affreux mystère... sans doute pour assouvir ses passions coupables... Il va me faire la cour, c'est certain...

Ah! monsieur mon mari, vous voulez me donner une leçon eh bien! c'est vous qui la recevrez.

—Madame, je suis à vos ordres, dit Médéric, après avoir prélué quelques instants sur le piano.

—Me voici, monsieur, répondit Lau-

rence, en se posant debout près de lui.

—Permettez-moi de vous adresser d'abord quelques questions préliminaires, ajouta Médéric d'un son doctoral.

—Je vous écoute, monsieur.

—Vous avez sans doute quelques principes?

—Comment! si j'ai quelques principes! Apprenez, monsieur, que j'en ai beaucoup.

Médéric sourit de cette naïveté.

Je parle de principes de musique.

—À la bonne heure, monsieur... J'ai fait des études sérieuses.

—Nous allons voir si vous avez été bien dirigé.

REDUCTION DEFINITIVE!

MONTMINY & BRUNET,

ANNONCENT, que d'ici au PREMIER MARS prochain, ils vendront à un rabais de 25 p. 100 tout ce qui leur reste en mains d'EFFETS D'HIVER, tel que :

Whitney, Sealskin, Peluche de Laine, Velours de Laine, Invitation de Mouton noir double largeur, qualité supérieure, Draps, Tweeds canadiens, Casimirs, Flanelles unies et de fantaisie, Couverts de laine, Couvre-pieds frappés, un grand lot d'Effets à robes, consistant en Winceys unis, chinés et rayés, Mérinos français, Popeline, Molair, Alpaca unis et rayés, Colours noir et de couleurs.

—AUSI—

Un grand lot de Coton, Shirting, Coton Jaune, Coton à Drap, Indiennes, etc., etc.

Les acheteurs qui veulent économiser ne doivent pas se décider à acheter ailleurs avant d'avoir visité leur établissement.

Coin des Rues du Pont et Des Fossés, Saint-Roch,
MONTMINY & BRUNET.

Québec, 14 jan. 1868.

AVIS DE LA PLUS HAUTE IMPORTANCE.

PLUS DE FROID NI MALADIE D'OREILLES
PRÉSERVÉES PAR LE

COUVRE-OREILLE,

Brevet en France et en Angleterre, approuvé par les Facultés de Médecine de Paris et de Londres, et recommandé par les premières célébrités Médicales d'Europe.

La soussignée, à l'honneur d'informer le public qu'elle vient de recevoir par le vapeur *Moravian* via Portland, un grand assortiment de COUVRE-OREILLES en CAOUTCHOUC, Couleur de Chair, s'adaptant parfaitement aux Oreilles et en suivant exactement tous les contours et toutes les sinuosités. Ce Couvre-Oreille garantit les Oreilles du froid et prévient les rhumes, névralgie et migraine; dans bien des cas aussi il peut prévenir la surdité accidentelle provenant d'un refroidissement de l'intérieur. Ce Couvre-Oreille préserve du froid et des maladies d'Oreilles sans nuire aucunement à l'audition; il est recommandé à tout le monde et est indispensable aux Patients, Chasseurs, Voyageurs, Cultivateurs, Baigneurs, etc. Tout le monde peut mettre soi-même ce Couvre-Oreille en une seconde; il y en a de toutes les grandeurs et pour tous les âges depuis un an jusqu'à l'âge le plus avancé. Les Dames et Messieurs de la ville sont respectueusement invités à venir faire leur choix sans retard, attendu qu'il n'y en aura pas pour tout le monde. Les personnes qui désirent posséder ce Couvre-Oreille indispensable, n'ont besoin que d'envoyer la longueur de leur Oreille et un dollar en papier, et ils recevront par retour de la maille, deux paires de Couvre-Oreilles.

S'adresser à la Maison Française.

ROSE DEGARDIN,

No. 9, Rue St. Jean, Québec.

N. B.—Chaque paire de Couvre-Oreille est vendue dans une boîte portant la signature de l'Inventeur, avec un prospectus au prix de 50 centimes ou 25, 50 la boîte.

Québec, 13 jan. 1868.

COMPAGNIE D'ASSURANCE

QUÉBEC CONTRE LE FEU.

On fait savoir par le présent que l'Assemblée Annuelle des Actionnaires se tiendra au Bureau de la Compagnie, LUNDI, le VINGT-SEPTIÈME jour du mois prochain, à DIX heures de l'après-midi, et qu'il sera alors soumis un état des affaires.

Par Ordre,

A. D. RIVERIN, Secrétaire.

Québec, 10 janvier 1868.

COMPAGNIE D'ASSURANCE

QUÉBEC CONTRE LE FEU.

On fait savoir par le présent aux Actionnaires que l'élection des Directeurs aura lieu au Bureau de la Compagnie, LUNDI, le TROISIÈME jour du mois prochain, au Scrutin, qui restera ouvert jusqu'à DIX heures de l'après-midi.

Par Ordre,

A. D. RIVERIN, Secrétaire.

Québec, 10 janvier 1868.

LIBRAIRIE CANADIENNE,

30, RUE ET FAUBOURG ST-JEAN,
VISA-AVIS M. CHS. BINET, CORDONNIER.

ON trouva constamment à l'établissement de

M. EUGÈNE GARANT, les articles suivants :
Livres de Prières et de Piété, de meilleur choix ;
Livres de Liturgie, d'Histoire, Classiques Français, Anglais, P. Fournitures d'Ecoles et de Bureaux ;
Livres de Recompenses ; Papiers ; Enveloppes de toutes sortes ; Papier à Envelopper ; Atlas divers de Géographie ; Cahiers d'écriture, avec Exemple et sans exemple ; Encre Noire, Rouge et Bleue ; Plumes, Oxygène, Nive, Crayons d'Andros, Portepenne, Ardoises, Cires à cacheter avec mèche et sans mèche ; Plais à cacheter, Papier à Dessin, Cahiers de Dessin ; Papier de Couleur, de Soie et de Coton, point Fleurs ; Papier Agent et Doré ; Gravures et Images de toutes grandeurs ; Images en Dentelle, Cachets de Communion ; Crucifix, Chaplets, Statues, Médailles, Cotes pour Chapeliers ; Albums à Photographies ; Albums de Billets ; Mueilles ; Couteils, Peignes, Portefeuilles, Portemonnaie ; Livres de Mémoire, Cartes à jouer, Images Encadrées, Livres Blancs ; Lampes de Sanctuaire ; Bijouteries pour Dames et Messieurs ; Cahiers de Musique ; Papier à Journaux, Journaux d'Ecole, Affiches pour Maisons, Bureaux et Bureaux ; Morceaux pour Albums ; Botes de fe-branc pour Enveloppes ; Calendriers Perpétuels ; Encriers en Verres Coupes ; Mousse teinte par Bouquets ; Vases à Fleurs ; Boites de goit pour Bijouteries ; Portes-Montres sous cloche et sans cloche ; Concer-tinas ; Boites de Peintures ; Boites de Mathématiques ; Jouets d'Enfants ; Savon à la Rose, de L. T. Piver, Paris ; ainsi qu'un choix de PARFUMERIES des meilleures maisons d'Europe, Sachets de Douceurs, Médallions, Benitiers, Cotes du plus beaux choix, venant du Continent de Paris ; Jeux de Loto, de Domino et de Dames ; Jeux de Régiment, etc., etc., etc.

EUGÈNE GARANT,

M. GARANT s'occupe de cette annonce pour remercier ses amis et le public en général de l'encouragement que l'on a bien voulu lui donner jusqu'à ce jour.

E. G.

Québec, 15 nov. 1867.—3m.

HOTEL DU GOUVERNEMENT

SON EXCELLENCE LADY BELLEAU, recevra les Dames et les Messieurs qui désirent lui faire visite, tous les JEUDIS du mois de JANVIER, de DEUX HEURES à QUATRE HEURES, P. M., en sa résidence privée, rue St-Louis, No. 36.

ARTHUR TASCHEREAU,

A. D. C.

Québec, 4 janvier 1868.—21-s.

HUITRES FRAICHES.

Venant d'être reçus par la golette "Providence" :
38 QUARTS HUITRES FRAICHES de Bedec,
65 do do do de St-Simon,
100 do do do de Caraque.

A vendre par

JOHN LEMESURIER & C^{ie}.

Québec, 7 nov. 1867.

LÉVIS.

L'EVENEMENT est en vente chez M. L. Bourget, Marchand, à Lévis, près du Marché.

PRIX :—3 SOUS.

NOUVELLE SOCIÉTÉ FORMÉE.

J. FUCHS & C^{ie},
No. 41, RUE ST. JEAN, No. 41.

LES soussignés prennent la liberté d'informer leurs pratiques en général qu'ils feront des affaires comme MARCHANDS-TAILLEURS à l'ancien établissement de J. FUCHS, et qu'ils auront constamment en mains les Draps et Effets de meilleur goût venant des meilleures maisons françaises et anglaises.

S'étant assurés des services du meilleur Tailleur de Québec, ils exécuteront avec promptitude tous les ordres que l'on voudra bien leur confier.

Ils espèrent, par leur ponctualité et leur attention mériter le patronage du Public de Québec et des environs.

J. FUCHS.

Québec, 2 juillet 1867.

MONSIEUR J. FUCHS informe respectueusement ceux qui doivent à son ci-devant établissement d'avoir à régler leurs comptes sous un mois de cette date, vu qu'après ce délai, il mettra ses Livres entre les mains d'un Avocat pour en faire rentrer les crédits.

J. FUCHS.

Québec, 2 juin 1867.

POISSONS!

MORUE SECHE, par Demi-Quintal, en Paquets, préparée spécialement pour l'usage des Familles,
Do Salee, en Quarts et Demi-Quarts, do
Saumon do do do do
Truite de mer, do do do do
Hareng du Labrador, do do do do
Do fumé do do do do
Caplan, do do do do
(TOUTS GARANTIS.)

A vendre par J. M. KERR.
Québec, 9 déc. 1867.

Marinades de Crosse & Blackwell.

UN grand assortiment de Marinades et Sauces, de Crosse & Blackwell.

A vendre par WILLIAM POSTON.
Québec, 3 déc. 1867.

Marinades et Sauces d'Aberdeen.

UN assortiment de Marinades, Sauces, Viandes et Fruits de conserve en renom, de Moir & Fils.

A vendre par WILLIAM POSTON.
Québec, 3 déc. 1867.

BIERE FORTE DE GUINNESS.

BIERE Forte de Guinness XXX, en Caisses (Frites et Chopes).

A vendre par WILLIAM POSTON.
Québec, 17 déc. 1867.

MELASSE.

MELASSE des Iles Occidentales, en Poinçons, do Centrifuge.

A vendre par WILLIAM POSTON.
Québec, 17 déc. 1867.

VINS D'OPORTO.

VINS d'Oporto de Ysasi & C^{ie}, en Poinçons, Quart de Pièces et Octaves,

do do do de Londres, do do do Couronné, en Quart de Pièces

do et Octaves, d'Espagne, do do

A vendre par WILLIAM POSTON.
Québec, 17 déc. 1867.

Marinades, Sauces et Provisions de Conserve, venant d'Aberdeen.

UNE Consignation de Marinades, de Sauces, de Provisions de Conserve et de Fruits confits, en renom, de la maison J. Moir & Fils, reçus tout récemment.

A vendre par WILLIAM POSTON.
Québec, 20 nov. 1867.

Indiennes, Toiles, etc.

Venant d'être reçus :

Toile et Coton à drap,
Toile à serviettes,
Toile à nappes,
Toiles blanches,
Toiles grises,
Cotons blancs,
Cotons bleus,
Flanelles, etc., etc.

En vente chez A. HAMEL & FRERES,
Québec, 28 oct. 1867. Rue Sous-le-Fort.

Nouvelles Marchandises d'AUTOMNE.

NOUVELLES étoffes à Robes, Nouvelles Echarpes, Nouvelles Mantilles d'automne, Nouvelles Gantures pour Robes et Mantilles, Nouvelles étoffes à Jupons, Nouvelles Ceintures, Nouvelles Plumes et Fleurs, etc.

En vente chez A. HAMEL & FRERES,
Québec, 30 sept. 1867. Rue Sous-le-Fort.

Draps, Molleton, etc.

Venant d'être reçus :

DRAP DE MOSCOU,
Drap de Castor,
Drap de Pilote,
Drap double foulé,
Drap cordé,
Drap Molleton,
Drap rouge,
Drap bleu,
Drap blanc,
Drap vert,
Nouvelles Etoffes pour paletots, Tweeds d'Ecosse, Tweeds du Canada, Casimirs, Velvettes pour Habits et Mantilles, Nouveaux Cols, etc.

En vente chez A. HAMEL & FRERES,
Québec, 28 oct. 1867. Rue Sous-le-Fort.

Couvertures de Laine, Flanelles, etc.

Venant d'être reçus un assortiment complet de Couvertures de laine, Couverts blancs et de couleurs, Flanelles de fantaisie, Carisets, Bas de laine, Laine filée.

—AUSI—
Gilets de laine au tricot pour dames et messieurs, Châles au tricot, Nunges, etc.

En vente chez A. HAMEL & FRERES,
Québec, 30 sept. 1867. Rue Sous-le-Fort.

MANTEAUX DE CAOUTCHOUC, ETC.

Venant d'être reçus :

MANTEAUX de caoutchouc pour dames, Capots de caoutchouc, Sacs de voyage en caoutchouc, Nouvelles couvertures en drap doublées en caoutchouc, pour voitures.

En vente chez A. HAMEL & FRERES,
Québec, 30 sept. 1867. Rue Sous-le-Fort.

VINAIGRE de triple force, en Dames-Jeanne.

A vendre par WILLIAM POSTON.
Québec, 3 déc. 1867.

NOUVELLES LAMPES.

LAMPES A HUILE DE CHARBON,
PATENTE DE IVES.

LES LAMPES DE IVES ont les améliorations les plus utiles et avantageuses : l'huile est introduite dans la Lampe, la mèche ainsi que la lumière, sans avoir à enlever la Cheminée, Globe ou l'Abat-jour.

A vendre chez F. O. VALLERAND,
No. 6, Côté de la Basse-Ville.

P. S.—Le seul Etablissement à Québec où l'on peut trouver un assortiment complet des Lampes de Ives ou autres Manufacturiers.

F. O. V.

Québec, 21 déc. 1867.

GARANT & TRUDEL,

LIBRAIRES,
No. 12, RUE LA FABRIQUE, HAUTE-VILLE.

A VENDRE :

BIBLIOTHECA CANADENSIS.—or, A Manual of Canadian Literature, par Henry J. Morgan.

PRIX :—\$2.50 cents.

Requis par le dernier steamer :

Guy :—Cassus Conscientie, 2 vols.
Tout pour Jésus, in-12.

Mme. Augusta Craver :—Récits d'une Sour, 2 vols.
Eugénie Guerin (Journal), in-12.

P. Ramière :—Espérance de l'Eglise.
Unité de l'Eglise.

Balmes :—La Femme.
Le Ciel ouvert, in-18.

L'abbé Ed. Barthe :—Voix de Jésus, in-18.
Cardinal Wiseman :—Lampe du Sanctuaire.

Mme. A. de Rouenche :—Livre des Jeunes Mères, in-12.

Bonnet :—De la Douleur, in-12.
Mme. Gertz :—Gabrielle, in-12.

L'Enthousiasme, in-12.
Calvaire et Aïtel, in-18.

L'abbé Bernard :—Le Christ et Cœur, in-12.
L'abbé Malouin :—Soirs d'Automne, in-12.

Mme. Bourdon :—Vie Recite, in-12.
Au Ciel l'on se reconnaît, in-12.

Vie de F. de Pie, in-18.
Père Waly :—Le Prêtre en Retraite, in-12.

Manuel de l'Ordinaire, in-12.
Flammes de l'Amour de Jésus, in-12.

Père Félix :—Le Travail, in-12.
Rev. Père Gabriel :—Le Samedi consacré à Marie.

Leon Brass :—Les Rites de mon Couvent, 3 vols. in-12.

Fulgence :—Le Dernier ouvrage contre Renan, etc.
Journal pour Tous, (trois Collections complètes).

" " " (Tome XX).

GARANT & TRUDEL,
Libraires.

Québec, 31 déc. 1867.

IMPORTATIONS D'AUTOMNE.

GRANDE VENTE

MARCHANDISES SECHES

BON MARCHÉ,

FONTAINE & GAGNE,

Coin des Rues St. Joseph et du Pont.

L'ARRIVEE d'une quantité considérable de Marchandises d'Automne, chez MM. FONTAINE & GAGNE, les force à vendre leur fond actuel de Marchandises à une réduction considérable. Ce n'est nullement pour faire de la réclame, mais leur Magasin est littéralement encombré et tout leur fond sera vendu à un bon marché et tout.

Toute personne qui aura besoin de quelque Marchandise que ce soit, fera bien d'aller leur rendre une visite avant d'aller ailleurs.

L'assortiment qu'ils offrent aujourd'hui en vente à bon marché se compose d'un choix des meilleures Etoffes de toutes sortes, choisies expressément pour cette grande maison, dans les principales Manufactures d'Angleterre et des Etats-Unis. On y trouvera une variété d'effets de première qualité, tels que :

Draps noirs, Bleus, etc., de toutes qualités et prix.

Casimir noir et de toutes les couleurs.

Tweeds Canadiens, Anglais et Ecos-sais.

Indiennes, Coton, Toiles du Tissu le plus fin et le plus délicat.

Un immense lot de Hardes Faites.

Un assortiment supérieur d'Effets à Robes, Soie, Alpaca, Colours, Winceys, etc., etc.

MESSEIERS FONTAINE & GAGNE attirent l'attention spéciale des acheteurs sur le vaste assortiment de Flanelles, Blancs, Rouges et de Couleur, qui sera vendu à très-bon marché et pour argent comptant seulement.

Une visite est respectueusement sollicitée et rien ne sera épargné pour donner satisfaction pleine et entière à ceux qui leur feront l'honneur de les encourager.

FONTAINE & GAGNE,
Coin des Rues du Pont et St-Joseph.

Québec, 24 oct. 1867.

A VENDRE

LOUIS BOURCET,

MARCHE DE LA BASSE-VILLE.

Le soussigné vient de recevoir les articles ci-après énumérés, et qui sont bien dignes d'attirer l'attention du public en général ; il recommande surtout le Moulin à couper le Tabac, la Presse, la Machine à vapeur, les Treuils et les Châmes :

TABAC CANADIEN.

500 Livres de bon TABAC CANADIEN, récolté à Lanoir.

5000 Galons Huile de Loup-Marin, venant directement des Iles.

Vin de Xérès (Sherry) L. P.

Eau-de-Vie, Genièvre, etc., etc.

En Douane ou droits payés.

Toutes sortes de Tabacs, Cigares, etc.

—AUSI—
Un Moulin à couper le Tabac—Capacité : 300 lbs par jour, et mu par un seul homme.

—DE PLUS—
Une Presse à presser le Tabac, d'une grande force. Une Machine en bon ordre, de huit forces de Chevaux, propre à charger et à décharger les vaisseaux.

Dix Treuils, Châmes, etc.

LOUIS BOURCET,
Marché de la Basse-Ville.

Québec, 21 déc. 1867.

A VENDRE.

UNE SUPERBE MAISON avec HANGAR et REMISE, situés près de l'Eglise de St. Arsène, à trois milles de Cacouca ; et ci-devant occupée par Mme. F. Fournier, Marchand.

C'est un excellent poste pour le commerce ou pour tous autres professions. Termes faciles.

—AUSI—
Une TERRE située dans le deuxième rang de St. Epiphane, contenant deux arpents sur trente de profondeur, avec bâtisses dessus construites. S'adresser à St. Arsène, à

OVIDE GAGNON,
ou à H. GAGNON,
No. 77, Rue St. Joseph, St. Roch, Québec.

Québec, 20 sept. 1867.—3m-q.

Charles T. Côté & Cie,

MARCHANDS A COMMISSION
54 RUE ST. PIERRE, 54,
BASSE-VILLE.

A FIN de faciliter les opérations commerciale des marchands de la Campagne et autres, à qui leurs affaires ne permettent pas de visiter les différentes villes du Canada et des Etats-Unis, MM. Charles T. Côté & Cie, ont résolu d'ouvrir une maison d'agence et à commission où ils tiendront constamment en mains un grand assortiment d'échantillons de marchandises sèches et autres, et particulièrement de Tweeds Canadiens venant directement des manufacturiers.

DRAPS,
INDIENNES,
MERINOS,
ETOFFES A ROBES, Etc., Etc.

Ces Messieurs espèrent mériter par leur ponctualité et leur expéditions une large part du patronage public.

Québec, 25 mai 1867. 1a-3fs.

ATTENTION! ATTENTION!!

POELES! POELES!!

A VENDRE OU A ECHANGER.

Le soussigné prend la liberté d'informer ses amis et le public en général, qu'il vient de recevoir un magnifique assortiment de FERRONNERIES de toutes sortes, consistant en :

Une infinité de POELES de tous les genres et de tous les goûts, Poèles doubles, Poèles à trois points, Poèles simples, et de magnifiques Poèles de fantaisie, du plus beau patron qu'on puisse trouver en Canada, ainsi qu'une grande quantité de Chaudrons, Casseroles, Bombes, etc., le tout de la meilleure qualité et à très-grand marché.

Il sollicite une visite à son nouvel établissement et espère obtenir un encouragement libéral.

L. ELIE HAMEL,
Forgéon,
No. 2, Rue St-Joseph.

St-Sauveur, 31 oct. 1867.—3m.

PARF MERIES! PARFUMERIES!!

PREMIERES QUALITES,

ETRENNES

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE LE HOME DE NEW HEAVEN, CONNT.

CAPITAL PAYE \$1,000,000.

Et en Fonds Publics et Stocks de Banque Nationale \$1,371,516, au
1er Janvier dernier.

CHARTRE PAR LE GOUVERNEMENT DU CANADA.

Ayant un Dépôt de \$50,000 dans la Caisse du Receveur-Général.
Recommandé par les principaux Membres du Parlement Canadien des deux origines.
Ayant 1,000 Agents, de la Nouvelle Orléans à Halifax.

AVEC UNE RECETTE DE \$5,000 PAR JOUR.

Les Edifices Publics d'Ottawa, le Parlement de Québec, l'Eglise Gesù à Montréal et l'Asile de Beauport, entre autres grands édifices, sont assurés à cette Compagnie.

Les Polices sont émises sur l'heure par l'Agent local, et les Réclamations promptement réglées sur place, ici, par l'Agent général de l'Agent local, suivant le cas.

Cette Compagnie a payé dans les vingt quatre heures \$102,000, dans le grand feu de Portland, en 1865.

Et après neuf mois d'opération dans le District de Québec, environ \$30,000 à Lévis et à Québec, dans les quinze jours après l'incendie.

Etat des Primes reçues et des Pertes payées :

	Primes reçues.	Pertes payées.
1861	\$37,659.30	\$28,786.29
1862	81,236.00	46,100.63
1863	168,289.94	92,130.39
1864	256,973.55	160,444.30
1865	470,473.78	278,488.00
1866	773,815.61	451,292.96
1867	1,474,405.13	1,128,394.29

Laissant un surplus de près d'un demi-million dans sa caisse, sur le produit de cette année seulement.

LE BUREAU PRINCIPAL POUR LE DISTRICT DE QUÉBEC, Coin des Rues St-Antoine et St-Pierre, Basse-Ville.

J. C. BARTHE,
AGENT.

Québec, 10 déc. 1867.—6m.

BONUS TOUS LES TROIS ANS!!!

L'ETNA,
Compagnie d'Assurance contre le Feu et Maritime,

DE DUBLIN.

CAPITAL \$2,500,000.

REVENU ANNUEL, PRÈS DE \$1,000,000.

LE NOMBRE DES ACTIONNAIRES EXCÈDE CINQ CENTS.

PREMIER BUREAU :

RUE UPPER SACKVILLE, DUBLIN, IRLANDE.

BUREAU PRINCIPAL, BUREAU PRINCIPAL,
17 et 18, Cornhill, Londres. 98, rue George, Edinburgh, Ecosse.

PREMIER BUREAU POUR LE CANADA:

Encoignure des Rues St-François-Xavier et St-Sacrement, Montréal.

JOHN ORRIS WOODHOUSE, écr., 82, Chemin Pembroke, Dublin; Parc Omearth, Co. Louth; Portadown, Co. Armagh; Kerrykeel, Co. Armagh et Down.—Président.

ROBERT CHAYES WADE, écr., Coleraine, Cross-Keale, Comté de Meath et rue Sackville, Club, Dublin, J. P. pour les comtés de Meath et Wicklow.—Directeur de la Compagnie d'Assurance Ecosse Amicale sur la Vie.

CHARLES GEORGE MALONE, écr., Marchand, rue St-Pierre et George, Dublin; Churchtown Lodge, Dundrum, Comté de Dublin.—Directeur de la Compagnie Commerciale du Gaz.

JOHN WILLIAM GREGG, écr., Alderbrook, Marchand, 18, rue Upper Sackville, Dublin.—Vice-Président.

IRVING SMITH WHITTY, écr., 6, Chemin Wellington, Dublin.—Directeur des Prisons du Gouvernement.

BERNARD COYNE, écr., 27, Chemin Waterloo, Dublin; J. P. pour le Co. Mayo.

JEFFERY MARTIN, écr., 2, Parc Clarinda, Kingstown, Dublin, et Curraghmore, Ballinrobe, Comté de Mayo; J. P. pour le Comté Mayo.

ROBERT CONWAY HICKLY, écr., Bridge House et Wicklow, Tralee; J. P. pour le Comté Kerry.

DAVID RICHARDSON GOODLATTE, écr., Marchand, 18, rue Upper Sackville, Dublin.—Vice-Président.

JOHN INNES, écr., Gérant.

Une Division des Profits tous les Trois Ans entre les Détenteurs de Polices qui n'ont pas de Pertes.

PRIMES MODÉRÉES.

La Compagnie n'est pas en faveur des Primes élevées, mais les Taux sont fixés selon les localités, ou les Manufactures.

Les PERTES SERONT PROMPTEMENT et pleinement rencontrées aussitôt AJUSTÉES ici, sans réclamer au Bureau de Dublin.

Les PERTES par la FOUDRE et les Pertes et Dommages par l'EXPLOSION DU GAZ en dedans de la propriété seront réglés et payés.

JOHN INNES, écr., Gérant.

Les succès sans précédent de l'ETNA dans la Grande-Bretagne, par suite de sa conduite libérale envers le public, lui donnent des titres à une juste part d'encouragement, de la part du Gouvernement Canadien.

N. B.—La Compagnie ci-dessus a fait des PLACEMENTS EN BONS DU GOUVERNEMENT DU CANADA, en conformité de l'Acte Provincial, et a obtenu une Licence du Ministre des Finances pour faire des affaires en Canada, et elle est prête maintenant à prendre des RISQUES AUX CONDITIONS LES PLUS FAVORABLES.

T. W. GRIFFITH, Gérant pour le Canada.

Encoignure des Rues St-François-Xavier et St-Sacrement, Montréal.

AD. C. TOURANCEAU,
AGENT GENERAL.

Rue St-Pierre, Québec, (à côté de la "Banque Union").

Québec, 7 déc. 1867.

RELIANCE,

Compagnie d'Assurance Mutuelle sur la Vie,

ETABLIE EN 1840.

Les Profits entiers de cette Compagnie appartiennent aux Détenteurs de Polices.

BUREAU PRINCIPAL,—71, rue King William, Mansion House, Londres.

SYNDICS.

LE TRÈS-REVEREND ÉVÊQUE DE MORAY ET ROSS,

VICOMTE KIRKALDIE, SIR JOHN T. TYRELL, Bart., J. R. S. PHILLIPS, écr.,

JAMES TRAILL, écr., JOHN LEDGER, écr., W. M. TUFNELL, écr.,

DIRECTEURS.

JOHN W. LAY, écr., HENRY T. PRINSEP, écr.,

W. W. DUFFIELD, écr., JOHN LEDGER, écr., MAJOR SKINNER A. R.,

J. W. EOBERTSON GREEN, écr., J. OXLEY PARKER, écr., CHARLES H. SMITH, écr.,

GEORGE T. HARRIS, écr., WILLIAM PHILLIPS, écr., JAMES TRAILL, écr.,

JOHN JAMES, écr., JOHN PIKE, écr., W. M. TUFNELL, écr.,

EDWARD WHITE, écr.,

OFFICIERS MÉDICAUX.

J. W. OGLE, écr., M. D., H. F. SMITH, écr., M. D.

BANQUES.

MM. WILLIAM DEACON & Co, Passage Birchin, Banque de Londres et du Comté.

MM. SPARROW, TUFNELL & Co, Chelmsford.

SOLICITEURS.

MM. HOOKE & STREET, 27, Place de Lincoln's INN | MM. GEPP & VELEY, Chelmsford.

EDWARD BUTLER, Secrétaire.

BRANCHE DU CANADA—MONTREAL.

BUREAU DES DIRECTEURS:

WALTER SHANLEY, écr., M. P. P., Président; W. H. HINGSTON, écr., M. D., L. R. C. S.,

DUNCAN MACDONALD, écr., SOLICITEURS—MM. ROSE & RITCHIE,

GEORGE WINCKS, écr., AVISER MÉDICAL—W. H. HINGSTON, écr., M. D.

Les Profits entiers de cette Société appartiennent aux Détenteurs de Polices qui sont à COUVERT de toute RESPONSABILITÉ par l'Acte d'Arrangement.

Des Ventes et Distributions accordées à des conditions avantageuses.

Des Avances faites sur des BILLETS approuvés en connexion avec les Polices sur la Vie.

On peut se procurer toute information en s'adressant à aucun des Agents de la Société en Canada, ou à

PREMIER BUREAU POUR LE DOMAINE DU CANADA—Encoignure des Rues St-François-Xavier et St-Sacrement, Montréal.

AD. C. TOURANCEAU,
AGENT GENERAL.

Rue St-Pierre, Québec, (à côté de la "Banque Union").

Québec, 7 déc. 1867.

A TRES-BAS PRIX,

AU

No. 37, Rue de la Couronne, No. 37.

L'ENCOURAGEMENT EXTRAORDINAIRE que le soussigné a reçu du public depuis le peu de

temps qu'il a ouvert, l'a mis en état de renouveler presque entièrement son stock. Tous ceux

qui nous ont honoré de leur visite ont été surpris du bas prix de nos marchandises. Et nous avons

la certitude que la différence de prix entre nos effets et ceux des anciens établissements, conti-

nuera à attirer l'attention du public.

On ne pourrait le croire sans l'avoir vu.

L. J. PELLETIER.

Québec, 1 juin 1867.—1a-3fs

MAISON FRANCAISE ROSE DEGARDINS,

No. 9, RUE ST-JEAN, HAUTE-VILLE.

VENANT d'être reçus de France, par le "Nova Scotian," un assortiment d'articles de Bijouterie Fran-

çaise, haute nouveauté, et à vendre à des prix très-modérés, délaissant toute compétition, et compre-

nant les articles suivants :

BIJOUTERIE EN CORAIL.—Épinglettes, Boucles d'oreilles, Bracelets, Boutons, Solitaires.

EN ÉCAILLE.—Boucles d'oreilles, Épinglettes, Croix, Coeurs, Solitaires, Épingles,

Chânes, etc., le tout richement sculpté.

EN ARGENT.—Boucles d'oreilles, Épinglettes, Croix, Coeurs, Médail-

les, Croix, Vierges, Reliquaires et autres articles de religion.

EN PERLES.—Pendants d'oreilles, Colliers, Épinglettes, Boîtes, Caches-Poignets, Brace-

lets, Croix, Agrafes, etc., etc.

ARTISTIQUE.—Épinglettes, Boucles d'oreilles, Agrafes, Solitaires, Boutons, demi-

parures.

EN OR.—Bagues, Portes-Crayons, Boutons à chemises, Solitaires, Épingles.

EN IMITATION DE DIAMANTS.—Boucles d'oreilles, Épinglettes, Croix, Papillons,

Croix de Malte, parures riches, etc.

EN BOIS D'AFRIQUE.—Épinglettes, Boucles d'oreilles, Agrafes, demi-parures, articles

nouveaux.

OAK.—Demi-parures, Épinglettes, Boucles d'oreilles et Pendants.

EN JAIS.—Épinglettes, Boucles d'oreilles, Chaînes de dames, longues et courtes.

LAQUEE EN OR.—Épinglettes, Pendants d'oreilles, Camées, Chaînes, Bagues, Boutons,

Solitaires, Poignets, demi-parures.

ALUMINIUM.—Boucles et Pendants d'oreilles, haute nouveauté riche.

FILETAGE.—Épinglettes, Boucles d'oreilles, Bizantins tunis, demi-parures, Neuds et

parures.

TURQUE.—Épinglettes, Pendants d'oreilles, Bracelets, Pampilles d'Orient et du Levant.

EN AMBRÉ.—Boucles d'oreilles et Pendants, Colliers, articles nouveaux.

EN EMAIL.—Boucles et Pendants d'oreilles, Épinglettes.

EN FLEUR.—Pour soirées et bals, parures et demi-parures riches.

FANCY GOODS (ARTICLES DE FANTAISIE).—Pipes de Cammer de tous les prix et de toutes les

modèles.—Formes de Chapeaux pour l'hiver.

MÉTALLERIE.—Tableaux mécaniques avec boîtes, articles de l'Exposition de Paris.

MÉDAILLES ET MONNAIE.—Vieilles pièces en cuivre très-antiques, avis aux amateurs de collection.

ROSE DEGARDINS,
No. 9, rue St-Jean, Haute-Ville.

Québec, 18 oct. 1867.

FOURRURES! FOURRURES!!

NOUVEAU MAGASIN DE PELLETERIES!

54, RUE ST-JOSEPH, 54

M. J. BTE. LALIBERTÉ

VIEN de compléter son ASSORTIMENT DE PELLETERIES supérieures, tant sous le rapport de

la beauté que sous celui de la durée. Ce FONDUS DE FOURRURES choisis les met en état de

vendre et de continuer à des prix aussi réduits qu'aucun autre établissement de Québec. On trou-

vera constamment à son Magasin les articles ci-dessus mentionnés :

CASQUES DE MARTRE, naturelle et teinte,

Do DE LOUÏRE, piquée et non-liquée,

Do DE VISON, etc.,

GANTS LONGS ET COURTS, de Vison, Louïre, etc.,

MITAINES do do do,

MANCHONS, VICTORINES, MANTEAUX, GANTS, MITAINES, de

toutes sortes de qualités, pour Dames,

CASQUETTES et PARDESSUS garnis en Fourrures de toutes sortes, au

goût des acheteurs.

PEAUX DOURS, DE BUFFLE, etc., pour Voitures.

Le soussigné repare et remet à neuf toutes espèces d'articles en Pelleteries.

Il achète au plus haut prix les Pelleteries de tous genres.

On trouvera aussi chez lui un assortiment de SOULIERS d'Original et de

Caribou, de même qu'un lot varié de RAQUETTES.

Le tout sera vendu au plus bas prix possibles.

QU'ON SE LE DISE! VENEZ ET VOUS JUGEREZ!

J. BTE. LALIBERTÉ,
Marchand-Pelletier,

No. 54, Rue St-Joseph, St-Roch.

Québec, 4 nov. 1867.

NOUVELLES MARCHANDISES

A BON MARCHÉ,

CHEZ

PIERRE LAFRANCE,

39, RUE ST-JOSEPH, ST-ROCH.

DRAPS:

Drap de Pilote, depuis 4s. et au-dessus.

" tout laine, " 7s. 6d. "

" Fin Union, " 2s. 6d. "

" tout laine, " 7s. 6d. "

Whitney de Couleur, " 3s. "

" Noir, " 3s. "

Drap de Castor, tout laine, fin, " 12s. 6d. "

" Moscou, " 7s. 6d. "

" tout laine, " 11s. "

Tweed Canadien, " 3s. "

" supérieur, " 5s. "

" Ecossais, tout laine, " 3s. "

Français, un bon choix, lère qualité.

L'assortiment de Flanelles de goût est très-bien choisi, ainsi que les Flanelles

Blanches et de couleur.

COTONS:

Coton Blanc, depuis 5d. et au-dessus.

" Jaune, " 4d. "

" Barré, " 7d. "

Indienne, couleur garantie, " 5½d. "

Winsey, " 8d. "

Étoffes à Robes, " 7½d. "

Mérimos Français, " 2s. 6d. "

Couvertures Blanches et Grises, à bon marché.

P. LAFRANCE a l'honneur d'informer ses amis et le public que les effets

susmentionnés sont de très-bonne valeur.

La plus grande partie de ces effets ont été achetés à l'Encan, et le reste est

marqué à très-bas prix.

Québec, 6 nov. 1867.

P. LAFRANCE,

39, Rue St-Joseph, St-Roch, Québec.

PHARMACIE DE ST. ROCH!!

JOHN J. VELDON,

CHIMISTE ET PHARMACIEN,

RUE ST. JOSEPH, ST. ROCH,

PREND la liberté d'appeler l'attention de ses amis et du public en général, sur le fonds de marchan-

dises, tout à fait nouveau et complet, qu'il vient de recevoir de meilleures maisons en gros d'An-

glettre, comprenant les drogues et produits chimiques suivants, qui sont de la plus grande pureté.

Vraies médecines anglaises patentées,

Poudres, Savons et Boîtes de toilettes,

Belles Poudres de Chine pour les dents, et Pots à barbe richement colorés,

Parfumeries anglaises et françaises, etc., etc.

—AUSI—

Un fonds bien choisi de Graines de Jardins, de Champs et de fleurs, garanties nouvelles.

JOHN J. VELDON,

Chimiste et Pharmacien.

Québec, 13 mai 1867.

ACHETEZ VOTRE THÉ DIRECTEMENT DES IMPORTATEURS.

THÉ! THÉ! THÉ!

La Compagnie de Montréal pour l'importation du Thé.

No. 6, RUE DE L'HOPITAL, MONTREAL.